



Info sur le nouveau mandat des délégué-e-s de Bio Suisse 2024-2027

Chères et chers délégué-e-s

Actuellement, les élections des délégué-e-s ont encore lieu dans les OM. C'est pourquoi la liste des délégué-e-s n'est pas encore à jour à l'heure actuelle.

Si vous n'êtes plus délégué-e, merci de transmettre ces documents au nouveau délégué ou à la nouvelle déléguée.

La liste actuelle des délégué-e-s sera mise [en ligne](#) sur notre site web dès que tous les nouveaux et toutes les nouvelles délégué-e-s nous auront été annoncées.

Si vous avez des questions, veuillez contacter verband@bio-suisse.ch

7 mars 2024 / DIA



**Aux
délégué-e-s et délégué-e-s remplaçant-e-s,
membres du Comité, de la CG, de l'IRI et
président-e-s des organisations membres de Bio Suisse**

Bâle, le 15 mars 2024

Invitation à l'Assemblée des délégué-e-s du printemps 2024

Mercredi, 17 avril 2024, de 10h00 à 16h15

Salle de concert du théâtre municipal d'Olten, Froburgstr. 1, tél.: 062 289 70 00

Chères et chers délégué-e-s, membres du Comité et de la CG, chères et chers président-e-s,

Nous sommes heureux de vous inviter à Olten pour l'Assemblée des délégués (AD) du printemps 2024. Veuillez trouver ci-joint l'ordre du jour et les documents préparatoires. Après quatre ans, l'AD siégera pour la première fois de cette nouvelle mandature dans sa nouvelle composition. Vu que tous les nouveaux délégué-e-s ne sont actuellement pas encore connus, le registre des délégué-e-s se trouve sur le site internet et il est constamment actualisé.

Que nous réserve l'ordre du jour?

Après l'adoption des comptes annuels 2023 et l'élection de l'organe de révision, l'AD votera sur une modification de principe dans le domaine des abeilles et de l'apiculture et décidera si l'affiliation des preneurs de licences à l'OM PL ou à une autre OM doit être obligatoire, puis elle s'occupera de l'Initiative Biodiversité. Après la pause de midi, l'AD votera sur une motion de Bio Grischun et de Progana sur l'alimentation des ruminants.

L'ordre du jour prévoit ensuite des élections: L'a réélection compète de la présidence et des membres du Comité ainsi que la confirmation de trois nouveaux membres de la CQ et de la CM.

Après des informations sur les nouveaux procédés d'ingénierie génétique et la nouvelle stratégie de la Fédération, Andrea Kramer, cheffe de la direction marketing/Achats, membre de la direction de Coop, nous présentera une rétrospective et une perspective sur 30 ans de Naturaplan. Nous aurons ensuite bien mérité de clore l'assemblée par un apéro de clôture dans le foyer du théâtre!

Le délai statutaire pour l'enregistrement de points supplémentaires à l'ordre du jour est écoulé, mais jusqu'à et pendant l'AD, les délégué-e-s élus peuvent encore déposer des motions sur les points portés à l'ordre du jour. Les motions doivent obligatoirement être déposées sous forme écrite au bureau de l'Assemblée (art. 12 des statuts). Nous vous remercions cependant d'avance de nous envoyer les motions le plus tôt possible ou jusqu'à 48 heures avant l'Assemblée par courriel à verband@bio-suisse.ch.

Sur mandat du Comité de Bio Suisse,
Bio Suisse

Urs Brändli
Président

Balz Strasser
Directeur

Stadtheater Olten



Vorschläge für die Anreise nach Olten (inkl. Zeit für einen Kaffee vor Beginn der Versammlung).

Abfahrt von	ab	Olten an
Basel	09:03	09:28
Bellinzona	07:02	09:18
Bern	09:04	09:30
Biel	08:46	09:18
Brig	07:48	09:30
Chur	07:09	09:00
Delémont	08:23	09:25
Frauenfeld	08:18	09:38
Fribourg	08:34	09:30
Genève	07:15	09:18
Landquart	07:19	09:00
Lausanne	07:44	09:30
Luzern	08:54	09:28
Neuchâtel	08:26	09:18
Sion	07:24	09:30
Solothurn	09:01	09:18
St. Gallen	07:37	09:38
Thuisis	06:27	09:00
Zug	08:28	09:28
Zürich	08:53	09:27
	09:03	09:38

Konsultieren Sie aber unbedingt vor der Reise noch den aktuellen Fahrplan!

Ordre du jour définitif de l'AD de Bio Suisse du mercredi, 17 avril 2024

(27.02.2024, adopté par le Comité)

1 Points statutaires	10:00	Documents
1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs-trices	10:00	20' Registre des délégué-e-s (en ligne)
1.2 Procès-verbal de l'AD du 15 novembre 2023	10:20	5' Annexe
1.3 Rapport annuel et rapport de durabilité 2023	10:25	15'
1.4 Adoption des comptes annuels et de la réalisation des objectifs 2023 y.c. rapports de l'organe de révision, de la CG et de l'IRI, élection de l'organe de révision	10:40	45' Annexe
2 Cahier des charges et autres décisions	11:25	
2.1 Modification du principe «Apiculture et produits apicoles»	11:25	15' Annexe
2.2 Décision de principe sur l'affiliation obligatoire des preneurs de licences à l'OM PL ou à une autre OM	11:40	15' Annexe
2.3 Initiative Biodiversité	11:55	15' Annexe
Pause de midi	12:20	
2.4 Motion de Bio Grischun / Prokana: Alimentation des ruminants	13:50	20' Annexe
3 Élections	14:10	
3.1 Élection de la présidence du Comité	14:10	15' Annexe
3.2 Réélection complète du Comité	14:25	15' Annexe
3.3 Confirmation d'élections à la CQ et à la CM	14:40	5' Annexe
4 Informations	14:45	
4.1 Nouveaux membres de la CLA et de la CLTC	14:45	5'
4.2 Nouveaux procédés d'ingénierie génétique	14:50	15'
4.3 Stratégie de la Fédération 2025+	15:05	20'
4.4 Divers	15:25	10'
4.5 Conférence: Andrea Kramer, Coop, Cheffe de la Direction Marketing/Achats, Membre de la Direction du Groupe Coop	15:35	40'
Fin	16:15	

Cet ordre du jour et les annexes mentionnées peuvent être téléchargés depuis le [site internet](#) de Bio Suisse (site interne de la Fédération).

Des motions d'amendement sur les points déjà à l'ordre du jour peuvent être transmises (par les délégués jusqu'à et pendant l'Assemblée des délégués) à l'adresse suivante: Bio Suisse, Gestion de la Fédération, Peter Merian-Strasse 34, 4052 Bâle, courriel: verband@bio-suisse.ch (par courriel, nous enverrons une confirmation de réception).

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégué-e-s d'automne 2023

Date: Mercredi, 15.11.2023 – de 10h00 à 16h15

Lieu: Salle de concert du théâtre municipal d'Olten, Frobургstrasse 3, Olten

Présents: 95 délégué-e-s, membres du Comité et des commissions, collaborateurs du Secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités selon la listes des présences

Direction: Urs Brändli, Président de Bio Suisse

Procès-verbal: Diana Eggenschwiler, Gestion de la Fédération

ORDRE DU JOUR

1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs-trices
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 18 avril 2023
- 1.3 Planification annuelle et budget 2024

2 Motions

- 2.1 Modifications des statuts
- 2.2 Admission définitive de l'OM Preneurs de licences
- 2.3 Adoption du document «Objectifs d'égalité»
- 2.4. Recommandation de vote Initiative Biodiversité et éventuel contre-projet indirect
- 2.5 2.5 Contre-motion du Comité à la motion de Bio Ostschweiz «Déro-gation aux directives d'affouragement des ruminants»

3 Informations

- 3.1 Information sur le document de position Grands prédateurs y. c. loup
- 3.2 Information Adoption dans le Cahier des charges de l'autorisation exceptionnelle T&C
- 3.3 Information sur l'état de la révision de la formation initiale
- 3.4. Information sur le processus de développement de la Stratégie de la Fédération 2025+
- 3.5 Divers
- 3.6 Christine Schäfer, GDI, sur la thématique des Foodtrends

1 Points statutaires

1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs-trices

Le Président Urs Brändli (UB) ouvre l'AD et salue les délégué-e-s et invité-e-s présents. Cédric Guillod, vice-président, adresse la parole aux participant-e-s francophones. Balz Strasser salue les personnes présentes au nom du Secrétariat.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Les scrutateurs-trices (table 1 Anigna Gehrig, table 2 Dieter Scheibler, table 3 Bina Thürkauf, table 4 Peter Mürner, table 5 Richi Bamert et comme chef du bureau de vote, Bruno Barmettler de Bio Ob-/Nidwalden) sont confirmés par l'AD.

94 délégué-e-s sont présents dans la salle.
La majorité des deux tiers est de 63 voix.

⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum décisionnel.**

1.2 Procès-verbal de l'AD du 13 avril 2023

Le procès-verbal de l'AD du 13 avril 2023 est adopté à l'unanimité. Urs Brändli en remercie la rédactrice.

⇒ **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

1.3 Planification annuelle et budget 2024

Cédric Guillod (GUC) introduit les points principaux:

- La situation économique s'est stabilisée en Suisse. L'estimation des recettes a été effectuée avec précaution et réalisme.
- Les dépenses ont été revues à la hausse en raison de la prévision de recettes supérieures et les priorités et objectifs ont été définis de manière à ce que la capacité d'action soit assurée à tout moment afin de réagir à des incertitudes.
- Des provisions de 715'000 Fr. ont été prises en compte (2023: 830'000 Fr.)
- L'objectif pour 2024 est un budget équilibré avec un bénéfice de 13'100 Fr.

Recettes prévues en 2024 en comparaison à 2023

- Les droits de licences et d'utilisation de la marque ont été estimés avec précaution et réalisme. On prévoit une croissance de 2,9 % étant donné que l'introduction du Bourgeon à la Migros se fait maintenant selon le plan et que le bio chez Coop devrait rester stable à un haut niveau après une année de jubilé réussie.
- Au niveau des subventions, il s'agit principalement de prendre en compte les contributions pour l'initiative restauration et Biomondo. Le montant augmente ainsi de 23 % et atteint 2,81 mio.
- Nous prévoyons également une hausse des moyens spécifiquement affectés de 5,1 % par rapport à l'année passée.

En résumé, le total des recettes prévu pour 2024 s'élève à environ 26 mio., ce qui correspond à une augmentation du chiffre d'affaires de 3,9 pour cent. La majeure partie de la croissance ne provient pas des droits de licences mais de subventions plus élevées de la Confédération.

Dépenses prévues en 2024 en comparaison à 2023

NST présente les dépenses dans les départements Fédération, Projets stratégiques et recherche, Développement et assurance de la qualité, Marketing et communication, Marchés ainsi que Finances et services.

Alors que dans la plupart des départements, les dépenses restent plus ou moins stables par rapport à l'année précédente, il y a des décalages///écarts dans deux départements:

- Le budget du département Marketing et communication, qui avait connu les réductions les plus importantes par rapport au budget 2022 et au budget 2023, a pu être augmenté de 4,7 % à 5,21 mio.
- Chez Finances et services, le budget est augmenté de 13,4 %. En arrière-plan il y a la nécessité et l'urgence de nous focaliser sur la numérisation ainsi que les contributions acquises en plus pour Biomondo conduisant par conséquent à davantage de dépenses. Les charges d'exploitation se trouvent nouvellement dans le département Finances & Services et ne figurent plus séparément.

NST aborde ensuite les dépenses de chaque département de manière plus détaillée.

On retrouve la numérisation dans tous les départements. Bio Suisse a attendu très longtemps et une «dette numérique» a été accumulée que nous devons éliminer///aplanir.

Provisions et réserves

En raison du futur assujettissement fiscal et de la révision ordinaire, il est nécessaire d'avoir un regard critique sur les provisions et réserves et il faut réaliser des adaptations des réserves. Les dissolutions se montent à environ 500'000 Fr., ce qui, selon la dernière estimation («latest estimate»), est moins que prévu initialement.

Les provisions à long terme se montent à 615'000 Fr. et il reste 1,2 mio. de réserves de fluctuation. NST explique que son sentiment de sécurité personnel par rapport aux provisions et réserves se situe autour de 1 à 2 mio.

À l'avenir, nous pourrions, en raison de l'assujettissement fiscal, payer des impôts sur les bénéfices, parce que la dissolution de réserves peut être additionnée à la partie soumise aux impôts. Cela représente 6,5 % pour le canton de Bâle et 4,25 % pour la Confédération. Sur 100'000 Fr. cela fait 10'000 Fr. En vue d'optimiser cela, un soutien externe sera consulté.

Comptes pertes et profits: comparaison entre 2022, 2023 et 2024

Pour terminer, NST présente les comptes de pertes et profits 2024 en comparaison aux chiffres de 2022 et de 2023. On constate les points suivants:

- Les recettes provenant des droits de licences et d'utilisation de la marque augmentent et passent à 16,2 mio. en 2024;
- Les recettes de tiers connaissent une augmentation régulière et s'élèvent à 6 mio. en 2024;
- Les charges d'exploitation montent à 11 mio. en raison des frais supérieurs pour la recherche et la vulgarisation en lien avec la numérisation et le processus stratégique;
- Les charges de personnel augmentent une nouvelle fois d'environ 340'000 Fr. à cause du renchérissement, de l'augmentation des salaires, de promotions de personnel existant et du plan de relève du poste de la politique;
- Suite aux investissements dans Biomondo et la numérisation, les amortissements prévus passent de 562'000 à 816'000 Fr. Ces investissements sont amortis sur une durée de 5 ans.

Le résultat annuel se monte à 13'100 Fr.

À la suite d'une demande spécifique, NST montre un transparent sur l'évolution de l'effectif du personnel.

L'augmentation des postes de travail a principalement eu lieu de 2019 à 2021, à partir de là, l'effectif du personnel est stable. Le nombre de collaborateurs-trices augmente encore mais c'est en raison des temps partiels, les équivalents plein temps n'ont pas changé.

Questions / discussion:

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, voudrait savoir si l'augmentation des droits de licences et d'utilisation de la marque est liée à la Migros. NST répond que ce n'est pas que la Migros, la Coop a aussi eu une bonne année.

Puis Sepp demande, concernant les projets CGCB (moyens spécifiquement affectés), pourquoi il n'est pas possible de soumettre des nouveaux projets pour les grandes cultures, bien que l'offensive bio soit en cours et si cela doit passer par des projets des OM. Il souhaiterait une proposition à ce sujet.

NST répond que beaucoup d'argent a été octroyé aux projets CGCB l'année précédente.

Ruedi Vögele, GS Grandes cultures, explique que le GS avait créé des réserves mais que la Commission du savoir a autorisé d'autres projets faisant que le budget est actuellement épuisé.

Urs Brändli (UB) dit qu'il est nécessaire de se focaliser et qu'il sait que Bio Ostschweiz dispose aussi de fonds propres pour ce genre de projets.

Sepp Sennhauser aborde la thématique de la technique informatique et trouve que le poste supplémentaire aurait aussi pu être externalisé. NST souligne que la numérisation est trop importante pour la donner en mandat externe. Dans deux ans, le projet ne sera pas simplement fini, nous avons un retard considérable à rattraper, il y a un «dette numérique».

UB rassure que nous n'allons pas devenir une société d'informatique et qu'il y a déjà certains mandats externes en cours.

Jonas Lichtenberger, Schweizer Bergheimat, s'intéresse tout d'abord à la fourchette des salaires entre les salaires élevés et les bas et deuzio, il constate que les dépenses pour l'informatique augmentent de 67 % et que celles pour le développement de l'agriculture bio baissent de 14 %. Il souhaite dépenser l'argent pour le développement de l'agriculture biologique.

NST explique la réduction apparente dans le secteur de l'agriculture de la manière suivante: l'enveloppe budget reste la même mais des réserves sont dissoutes, ce qui explique ces 14,2 %. Elle ajoute, concernant l'augmentation des dépenses pour l'informatique, que nous recevons des subventions de l'OFAG et que pour chaque franc reçu, nous devons en dépenser un de notre poche. Si nous acquérons des fonds externes, nous devons aussi dépenser plus.

Manuela Lerch, Bio Nordwestschweiz, repose la question de la fourchette des salaires. Balz Strasser renvoie au règlement des salaires qui a été révisé il y a quelques années. Il y est indiqué que la fourchette des salaires est volontairement petite. UB ajoute que les niveaux inférieures ont en moyenne un salaire plus élevé et que plus le niveau est élevé plus les salaires sont moyens en comparaison à d'autres organisations.

Motion du Comité:

Le Comité recommande aux délégué-e-s d'adopter la planification annuelle et le budget 2024.

Vote:

Qui accepte la planification annuelle et le budget 2024 selon la motion du Comité?

? Oui ☞ **{85}**

? Non ☞ **{6}**

? Abstentions ☞ **{3}**

⇒ **Le budget 2024 et la planification annuelle sont adoptés.**

2 Motions

2.1 Modifications des statuts: art. 4, 10, 16, 45 et règlement des contributions 1.2 et 1.3.2c

Urs Brändli (UB) explique les modifications des statuts prévues et souligne qu'il y a désormais 95 délégué-e-s dans la salle et que la majorité des deux tiers est toujours de 63 voix.

Les modifications des statuts suivantes sont soumises au vote:

→ **Art. 4 Membres collectifs (organisations membres)**

³ Les sociétés anonymes qui ne dévoilent pas leurs listes d'actionnaires à Bio Suisse ne peuvent pas être des membres collectifs. Les ~~organisations de preneurs de licences Bourgeon et les~~ organisations qui ne représentent que des branches de production ne peuvent pas devenir des membres collectifs, mais elles peuvent s'affilier comme membres associés.

→ **10 Cotisations**

~~³ Les membres collectifs transmettent à Bio Suisse pour la fin décembre une liste de leurs membres (exploitations Bourgeon) qui ont démissionné au cours de l'année, qui ont été exclus ou qui n'ont pas payé leur cotisation. [supprimé]~~

→ **Art. 16 Nombre de délégués**

¹ Les 100 sièges de l'Assemblée de délégués de Bio Suisse sont répartis de la manière suivante entre les membres collectifs (organisations membres): chaque membre collectif obtient un siège. L'organisation membre Preneurs de licences (art. 4 la 4) obtient deux sièges fixes. Le reste des sièges est réparti proportionnellement au nombre d'affiliations prioritaires des autres organisations membres.

~~² Deux sièges supplémentaires sont à disposition de l'organisation membre des preneurs de licences Bourgeon pour les années 2021 à 2023 (art. 4 al. 4). Elle élit ses deux délégués selon ses propres dispositions.~~

→ **VIII — Dispositions transitoires**

Art. 45 — Sièges des délégués de l'organisation membre des preneurs de licences Bourgeon

~~L'Assemblée des délégués décidera en 2023 si l'organisation membre des preneurs de licences Bourgeon définie à l'art. 16 al. 2 continue de disposer de sièges à l'Assemblée des délégués.~~

→ **Règlement des contributions des membres**

1.2 Contributions des membres

La fixation de la cotisation annuelle tient compte de deux facteurs: un montant de base par membre individuel, c.-à-d. par ferme Bourgeon (principe de l'égalité), et un montant variable dépendant de la taille de l'exploitation (principe de la capacité de production) dont le calcul dépend de la surface et/ou de l'effectif du bétail. Pour que l'acquisition des données coûte le moins cher possible, le modèle de calcul est adapté à celui des organismes de contrôle. Les données nécessaires sont commandées à l'Office fédéral de l'agriculture dans Agate par «Mon partage de données agricoles» et aux organismes de contrôle. Les décomptes sont basés sur les données vérifiées les plus récentes de l'Office fédéral de l'agriculture si elles sont disponibles et sur les données les plus récentes des organismes de contrôle. Pour les exploitations en début de reconversion, il est possible d'utiliser en plus des données mentionnées les données provisoires de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et des données du formulaire d'inscription de l'avant-dernier rapport de contrôle, sauf pour les exploitations en début de reconversion, dont les décomptes se basent sur les chiffres du formulaire d'inscriptions à Bio Suisse (autodéclaration).

En cas de divergences importantes entre les données du formulaire d'inscription pour les années de reconversion et les données vérifiées de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) ou des organismes de contrôle, Bio Suisse se réserve le droit de calculer la différence après-coup.

→ 1.3.2 Contributions pour les grandes cultures Bourgeon: contribution supplémentaire sur les terres ouvertes

c) Obtention des données et encaissement

Le secrétariat de Bio Suisse a la compétence pour l'acquisition des données et l'encaissement. Il peut déléguer ces tâches.

Le calcul de la contribution se base sur des données déjà en possession de Bio Suisse. Les contributions sont encaissées par le Secrétariat.

Contre-motion de Schweizer Bergheimat pour l'article 16:

Chaque membre collectif (OM) obtient deux sièges. Le reste des sièges est réparti proportionnellement au nombre d'affiliations prioritaires.

Intervention de Jonas Lichtenberger, Schweizer Bergheimat: il trouve injuste que certaines OM n'aient qu'un siège et que ce serait bien que les petites OM aient aussi deux sièges et puissent se rendre ensemble à l'AD. Il ajoute que Bergheimat est le sel dans le plat///repas et qu'ils veulent préserver cela.

Contre-motion du Bioring Appenzellerland pour l'article 16:

L'Assemblée des délégué-e-s doit être élargie de deux sièges. L'Assemblée des délégué-e-s a donc désormais 102 sièges.

Intervention de Gallus Wetter, Bioring Appenzellerland: il ne faut pas que les sièges des productrices soient entamés. C'est une question de principe. On ne veut naturellement pas toujours s'agrandir, mais ces deux sièges ne constituent pas un grand changement. Et si quelqu'un voudrait quand-même encore augmenter les sièges, cela peut être bloqué par l'AD.

Questions / discussion:

Ruedi Beerli, Bio Genève, demande pourquoi nous votons d'abord sur les statuts. UB explique que cela a des raisons juridiques. Autrement, les conditions ne seraient pas données pour accepter la nouvelle OM. Cela a été clarifié au préalable.

Christian Riggerbach, Bio Nordwestschweiz, demande s'il est possible d'avoir plus de délégué-e-s remplaçants. Il voudrait qu'il soit clarifiés jusqu'au printemps prochain s'il est possible d'augmenter le nombre de suppléants.

Kurt Zimmermann, Progana, demande si on peut aussi devenir membre de l'OM Preneurs de licences.

Motion du Comité:

Le Comité recommande aux délégué-e-s de refuser la contre-motion de Schweizer Bergheimat et d'accepter sa motion sur les modifications des statuts.

Vote 1: Départager la motion du Comité et la contre-motion de Schweizer Bergheimat

- ? Qui accepte la motion du Comité sur les modifications des statuts? ☞ **{nette majorité}**
- ? Qui accepte la contre-motion de Schweizer Bergheimat (modification article 16 augmentation des sièges des membres collectifs à deux sièges)? ☞ **{15}**
- ? Abstentions ☞ **{4}**

⇒ **Résultat: La motion du Comité est adoptée et passe au deuxième vote.**

Vote 2: Départager la motion ayant gagné le premier vote (motion du Comité) et la contre-motion de Bioring Appenzellerland

- ? Qui accepte la motion du Comité? ☞ **{16}**
- ? Qui accepte la contre-motion de Bioring Appenzellerland (art. 16 al. 1 Augmentation de 100 à 102 sièges)? ☞ **{nette majorité}**
- ? Abstentions ☞ **{3}**

⇒ **Résultat: La contre-motion de Bioring Appenzellerland est acceptée à passe au vote final.**

Simon Buchli, Bio Grischun propose une **motion d'amendement** qui est directement repris par Urs Brändli: la motion consiste à **voter séparément** sur l'article 16 avec la modification de Bioring Appenzellerland, après le vote sur le point 2.2.

Vote final 1: 95 délégué-e-s, majorité des deux tiers = 63

Qui accepte les modifications des statuts, articles 4, 10, 45 et du règlement des contributions, points 1.2. et 1.3.2c selon la motion du Comité? (Le vote sur l'article 16 avec modification de Bioring Appenzellerland sera effectué séparément au point 2.2.)
(nécessite la majorité des deux tiers)

? Oui ☞ {90}

? Non ☞ {2}

? Abstentions ☞ {1}

⇒ **Résultat: Les modifications des statuts sont acceptées.**

2.2 Admission définitive de l'OM Preneurs de licences comme 33^{ème} organisation membre

Urs Brändli (UB) présente brièvement les réactions majoritairement positives dans un sondage réalisé auprès des délégué-e-s et membres d'instances de Bio Suisse et explique les avantages que génère l'admission de l'OM Preneurs de licences pour la Fédération.

Motion du Comité:

Le Comité recommande aux délégué-e-s d'adopter la motion du Comité et d'admettre l'OM Preneurs de licences comme 33^{ème} organisation membre avec un nombre fixe de deux délégué-e-s.

Intervention de l'OM Preneurs de licences: Peter Lendi en tant que représentant de l'OM Preneurs de licences donne un aperçu du travail et des expériences des deux dernières années et demande aux délégué-e-s de voter en faveur de l'admission de l'OM Preneurs de licences.

Vote:

Qui accepte la motion du Comité d'admettre l'OM Preneurs de licences comme 33^{ème} organisation membre avec un nombre fixe de deux délégué-e-s?

? Oui ☞ {forte majorité}

? Non ☞ {4}

? Abstentions ☞ {2}

⇒ **Résultat: La motion du Comité est adoptée.**

Vote sur la modification de l'article 16 des statuts selon la motion gagnante de Bioring Appenzellerland, point 2.1: 95 délégué-e-s, majorité des deux tiers = 63:

Qui accepte la modification suivante de l'article 16?

→ Art. 16 Nombre de délégués

¹ Les 100 sièges de l'Assemblée de délégués de Bio Suisse sont répartis de la manière suivante entre les membres collectifs (organisations membres): chaque membre collectif obtient un siège. L'organisation membre Preneurs de licences (art. 4 la 4) obtient deux sièges fixes. Le reste des sièges est réparti proportionnellement au nombre d'affiliations prioritaires des autres organisations membres.

² ~~Deux sièges supplémentaires sont à disposition de l'organisation membre des preneurs de licences Bourgeon pour les années 2021 à 2023 (art. 4 al. 4). Elle élit ses deux délégués selon ses propres dispositions.~~

- ? Oui ☞ {92}
- ? Non ☞ {1}
- ? Abstentions ☞ {2}

⇒ **Résultat: La modification de l'article 16 des statuts est également adoptée.**

2.3 Adoption du document «Objectifs d'égalité»

Sepp Bircher (JB) présente brièvement les principaux points du document que les délégué-es ont reçu préalablement.

Motion du Comité:

Le Comité recommande aux délégué-es d'adopter le document «Objectifs d'égalité».

Motion d'amendement de Bio Aargau

Samuel Ineichen, Bio Aargau, dépose la motion d'amendement suivante: Le mot «encouragement» dans le document est à remplacer par le mot «mise en œuvre».

Justification: dans ce document d'objectif, il s'agit de «l'objectif» et cela n'est pas de l'encouragement mais va un pas plus loin, à savoir la mise en œuvre concrète des objectifs.

Discussion / question:

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, souhaite encore une fois relever qu'une mise en œuvre est beaucoup plus concrète qu'un encouragement et espère que tout le monde en est conscient.

Vote motion d'amendement de Bio Aargau:

Êtes-vous d'accord de remplacer le mot «encouragement» par le mot «mise en œuvre» dans le document «Objectifs d'égalité»?

- ? Oui ☞ {43}
- ? Non ☞ {42}
- ? Abstentions ☞ {7}

⇒ **Résultat: La motion d'amendement de Bio Aargau est adoptée. La motion du Comité avec la modification de Bio Aargau passe au vote final.**

Discussion

Romain Beuret, Bio Jura, demande si cela est aussi valable pour l'OM Preneurs de licences.

Simon Buchli répond que cela ne concerne pas uniquement l'agriculture.

Vote final:

Qui accepte la motion du Comité avec la modification de Bio Aargau d'adopter le document «Objectifs d'égalité»?

- ? Oui ☞ {forte majorité}
- ? Non ☞ {15}
- ? Abstentions ☞ {5}

⇒ **Résultat: La motion du Comité est adoptée avec la modification de Bio Aargau.**

2.4 Recommandation de vote Initiative Biodiversité et éventuel contre-projet indirect

Urs Brändli (UB) explique la situation:

- Il a été décidé lors de l'AD du printemps 2023 de: «déterminer la recommandation de vote une fois qu'il est connu sur quoi il faut voter.»
- Il n'est actuellement pas clair si le contre-projet aboutira. La décision tombera lors de la session de décembre.
- Les auteurs de l'initiative ont déclaré publiquement qu'en cas de contre-projet, ils retireraient l'initiative sous conditions.
- Si le contre-projet n'aboutissait pas, le vote sur l'initiative aurait probablement lieu en juin 2024.
- S'il aboutit, il n'y aura vote que s'il y a référendum.
- Il est donc judicieux que l'AD décide au printemps 2024.

Motion du Comité

Le Comité recommande aux délégué-e-s d'adopter la proposition suivante:

1. La recommandation de vote sera décidée par l'AD en avril 2024.
2. Bio Suisse sollicite le Conseil des États pour qu'il élabore et adopte un contre-projet indirect.

Questions / discussion

Thomi Herwig, Bio Jura, pose la question de principe si une organisation de label comme Bio Suisse devrait se mêler de débats politiques. UB répond que cette question sera clarifiée dans le cadre du processus stratégique. Bio Suisse a été politisée dans les années 90, maintenant les temps ont changé. Il pense toutefois que la biodiversité est un thème central de Bio Suisse.

Ruedi Beerli, Bio Genève, remarque que si le Conseil des États est sollicité, il faudrait intégrer le changement structurel comme importante part de la destruction de la biodiversité dans le contre-projet. UB répond que des modifications supplémentaires du contre-projet ne sont plus possibles au stade actuel. Le contre-projet doit être soutenu comme il se présente actuellement.

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, fait une **motion d'amendement**: Il souhaite que les deux points de la motion du Comité soient votés séparément.

Pour des raisons de temps, la motion d'amendement n'est pas votée mais directement appliquée.

Vote 1:

Qui accepte la motion du Comité, de déterminer la recommandation de vote lors de l'AD du printemps 2024?

? Oui ☞ **{forte majorité}**

? Non ☞ **{0}**

? Abstentions ☞ **{3}**

Vote 2

Qui accepte que Bio Suisse sollicite le Conseil des États pour qu'il élabore et adopte un contre-projet indirect?

? Oui ☞ **{forte majorité}**

? Non ☞ **{16}**

? Abstention ☞ **{11}**

⇒ **Résultats: Les deux points de la motion du Comité sont adoptés.**

Grand Prix Bio

À la suite du repas de midi, le Grand Prix Bio est attribué sous la houlette de Madeleine Kaufmann, la présidente du jury. Cette année, le projet gagnant est le projet fabas «légumineuses suisses du champ à l'assiette». Les gagnantes Anika Thaler et Lena Rutishauser présentent leur projet plus en détails aux personnes présentes. Toutes nos félicitations!

2.5 Contre-motion du Comité à la motion de Bio Ostschweiz «Dérogation aux directives d'affouragement des ruminants»

Urs Brändli (UB) fait une petite rétrospective de la thématique:

La décision claire de l'AD d'avril 2018 stipule qu'il faut utiliser 100 % de fourrage bio suisse et 5 % de concentrés bio suisses pour l'alimentation des ruminants.

Bio Grischun a signalisé de grandes difficultés pour l'application de cette directive qui est en vigueur depuis 2022 et souhaitait une discussion pour le printemps 2024. Progana s'est également fait entendre à ce sujet. Bio Ostschweiz a toutefois déjà déposé une motion pour cet automne.

Motion de Bio Ostschweiz

Intervention de Peter Schweizer, Bio Ostschweiz: Ils ont décidé de déposer une motion assez tôt pour pouvoir réagir plus rapidement. L'ambiance de la base s'est échauffée. Bien qu'on ait connaissance de cette nouvelle directive depuis 5 ans déjà, les discussions étaient difficiles dans ce climat excité. Bio Ostschweiz a cherché un moyen pour réduire la pression à court terme et voyait la solution dans une prolongation du délai transitoire afin de pouvoir mener la discussion de manière objective jusqu'au bout. Bio Ostschweiz a retiré sa motion en faveur de la contre-motion du Comité.

UB explique qu'en raison de la problématique, un groupe de travail (GT) a été créé qui s'est penché sur le thème avec l'objectif de fournir du soutien à la base et d'évaluer la situation dans son ensemble. À partir de 2014, des événements ProBio ont proposé de l'aide dans les régions pour embarquer les producteurs-trices. Le GT a lancé un sondage. Il a en partie été possible de recourir à des chiffres de Progana. Le retour au sondage était de 30 %, ce qui est très élevé pour un sondage. La mise en valeur détaillée est encore pendante mais les premiers résultats permettent les constats suivants:

- De nombreux producteurs-trices (env. 500) mettent leurs données à disposition du FiBL à des fins de recherche;
- Une nette majorité n'a pas de problème;
- Mais dans les régions de montagne et celles avec une longue tradition d'élevage, on constate des difficultés. Les différences varient fortement selon les régions;
- Le manque de protéines dans les concentrés constitue le problème principal. Il n'y avait plus de concentrés protéiques. De nombreuses fermes pensaient qu'après quatre ans d'adaptation, il y aurait déjà autant de légumineuses à graines en Suisse que la quantité auparavant importée. D'un point de vue réaliste nous n'atteindrons jamais la même quantité de légumineuses à graines pour l'affouragement des ruminants qu'avec des fourrages étrangers. La luzerne est la seule exception. Là il y a encore un grand potentiel.

À la suite de discussions avec les moulins fourragers (la solution ne doit pas concurrencer la production en Suisse), les instances et le secteur laitier, le Comité a déposé une contre-motion à la motion de Bio Ostschweiz:

- Les principes décidés en 2018 sont maintenus;
- Prolongation de la période d'adaptation: au maximum 10% jusqu'en 2026 et 5 % jusqu'en 2028 de composants protéiques Bourgeon peuvent être importés.

La CLA et le GT ont approuvé la contre-motion du Comité.

Motion du Comité

Le Comité recommande aux délégué-es d'adopter sa contre-motion «Dérogação aux directives d'affouragement des ruminants – Autorisation exceptionnel d'importation de composants protéiques (qualité Bourgeon) pour 5 ans».

Contre-motion de Bio Jura:

Intervention de Thomi Herwig, Bio Jura: Bio Suisse a les directives les plus strictes au monde concernant l'affouragement des animaux. Il souhaiterait améliorer la situation des données disponibles, le travail avec le FiBL est insuffisant. Ils veulent aborder la thématique de manière approfondie, malgré le grand travail préliminaire.

Romain Beuret, Bio Jura, ajoute que la contre-motion offre une solution rapide pour les producteurs-trices de lait mais donne aussi du temps pour réfléchir et analyser. Il faut encourager la production de fourrage grossier et de légumineuses à graines suisses. Il pense que la situation a été mal évaluée en 2018 et que maintenant, on décide à nouveau sur la base de données insuffisantes et de sondages non représentatifs. La situation actuelle peut mener à ce que nous perdions de nombreux producteurs de lait. Il faut tenir compte des besoins des producteurs-trices, il ne faudrait pas placer la peur de l'effet des médias au-dessus de l'avenir des fermes Bourgeon. Au pire des cas, la pression pourrait conduire à ne pas respecter le Cahier des charges et par conséquent à d'éventuels scandales.

Bio Jura recommande de soutenir son contre-projet.

UB remarque au sujet de scandales que les personnes qui se laissent tenter doivent être conscients qu'il s'agit de tromperie envers leurs collègues et client·es.

Les deux motions se veulent solidaires. La proposition du Comité est solidaire avec ceux qui ont besoin davantage de temps pour s'adapter. Les principes ne sont pas en discussion. Aujourd'hui, le Bourgeon a une avance de 20 ans sur les autres. La stratégie climatique Agriculture 2050 de la Confédération parle déjà de cette thématique. Grâce à la plus-value, il a été possible de justifier une hausse de prix de 5 centimes au printemps 2022. Arguments principaux: plus-value du fourrage CH, feed no food etc. Bio Jura remet maintenant les principes en question. Il n'est pas raisonnable de reparler d'importations parce que des entreprises ont déjà investi dans des installation de séchage pour la luzerne. La contre-motion n'a pas été discutée par le Comité.

Questions / discussion

Thomas Herwig dit qu'en 2018, nous n'avons pas de base de données, c'est-à-dire que c'était une décision visionnaire. Bio Jura veut un deuxième avis et donner un projet en mandat à la HAFL. Nous le devons aux producteurs-trices d'être professionnels.

UB répond que la base de la décision en 2018 était que les producteurs-trices de lait Bourgeon s'adaptent précocement aux défis (feed no food). De plus, un projet pilote du FiBL avec 30 fermes à haute performance avait démontré que l'application était aussi possible dans ce type d'exploitations.

Christoph Meili, Biofarm, est concerné en tant que fournisseur de fourrage. Pour lui, les discussions du Comité sur une taxe d'incitation sur les importations sont trop vagues. Une ouverture temporaire doit impérativement passer par des taxes d'incitation. UB répond que les conditions détaillées seront élaborées par le GS Grandes cultures en collaboration avec les moulins fourragers. L'argent prélevé pourrait être utilisé pour des projets de conseil et de sélection.

Thomas Pfister, Bio Zug, s'était déjà exprimé en 2017 sur le même sujet. Nous avons eu 6 à 7 ans pour nous préparer. Il doute que quelque chose change en accordant plus de temps et pense que ce n'est pas le bon signal de donner du mou maintenant. Il plaide pour être conséquent et courageux et demande de rejeter les deux motions, car de nombreux agriculteurs-trices ont fait leurs devoirs.

Fadri Riatsch, Bio Grischun, se réfère au document de position et dit qu'il est nécessaire d'agir.

Le temps est un facteur essentiel mais il n'a pas suffi pour trouver une solution pour les régions de montagne concernant les composants protéiques. La décision de l'époque est allée trop loin. Bio Grischun trouve qu'on devrait avoir le courage de le reconnaître. Bio Grischun soutient la motion de Bio Jura et souhaite mener la discussion de principe au printemps 2024. Les Grisons sont un cas particulier. La production de lait est encore plus compliquée en zone de montagne et ils veulent aussi soutenir les communautés des vallées. Les fromageries sont en difficultés et le transfert de la montagne aux régions à grandes cultures ne fait pas sens. Les conséquences économiques sont trop importantes.

Mischa Scherrer, Bio Bern, est de l'avis que l'argent pour les concentrés serait mieux utilisé dans les fermes pour l'amélioration des engrais de ferme, des prairies etc.

De mauvaises compositions fourragères (compositions des surfaces herbagères) sont néfastes. Il faut revaloriser le fourrage de base à l'aide des engrais de ferme. Il est ainsi possible de produire 1 t/ha de fourrage de meilleure qualité.

Bio ZH/SH, Ruedi Voegele, GS Grandes cultures, comprend qu'il y ait des fermes qui ont encore des problèmes (les producteurs-trices de porcs ont aussi ce problème). Ce n'est pas simple et pour certains les cailloux à déplacer étaient trop grands. Il soutient la proposition du Comité. Le thème des taxes d'incitation doit être décidé par le Groupe spécialisé avec la branche. Il faut des solutions applicables. La décision de 2018 était crédible. Nous disposons de toutes les données sur les importations de protéines. Mais nous ne savions pas combien passaient dans le canal des ruminants et combien étaient utilisées pour les poules ou les cochons. Cet aspect est maintenant plus clair. Il fait appel à la crédibilité: En tant que canton frontalier, on s'énerve sur les personnes qui font leurs achats à l'étranger et maintenant les producteurs-trices bio font la même chose.

Koni Meier, Bioring Appenzellerland, dit par rapport à la motion de Bio Jura qu'une mandat de recherche à la HAFL avec des résultats disponibles au printemps est de la poudre aux yeux, une telle étude prend plus de temps.

Claudio Gregori, Bio Grischun, souligne qu'il s'agit en premier lieu de la qualité des concentrés. Les 5% ne sont pas remis en question. Mais il s'agit aussi de produits fabriqués dans les régions de montagne comme le fromage. Les entreprises agricoles avec une production laitière plus petite atteignent leur limite financière. Les recettes baissent dans toute la filière de création de valeur; dans 5 ans, les composants protéiques seront au même niveau que maintenant. La production de composants protéiques n'est climatiquement pas possible en zone de montagne.

Jonas Lichtenberg, Schweizer Bergheimat, remarque que cela fait 30 ans qu'ils se débrouillent sans concentrés en zone de montagne, on peut les prendre comme exemple.

Vote 1 : Départager la contre-motion du Comité et la contre-motion de Bio Jura

? Qui accepte la motion du Comité? ☞ {39}

? Qui accepte la contre-motion de Bio Jura? ☞ {33}

? Abstentions ☞ {17}

⇒ **Résultat: La motion gagnante (contre-motion du Comité) est soumise au vote final.**

Vote final

Qui accepte la contre-motion du Comité?

? Oui ☞ {48}

? Non ☞ {38}

? Abstentions ☞ {6}

⇒ **Résultat: La contre-motion du Comité est adoptée.**

3 Informations

3.1 Information sur le document de position Grands prédateurs y. c. loup

Dora Fuhrer (DF) informe sur le document de position qui a été rédigé par un groupe de travail sur mandat de l'AD du printemps 2023. À cet effet, on s'est en grande partie basé sur le travail préliminaire de Bio Austria.

Les principales demandes du document de position ont entretemps été intégrées par le Conseil fédéral dans l'Ordonnance révisée sur la chasse qui entrera en vigueur au 1^{er} décembre.

Un tel document ne peut jamais répondre aux besoins de tous c'est pourquoi le document doit être appréhendé et porté comme un tout///dans son ensemble.

3.2 Information sur l'adoption dans le Cahier des charges de l'autorisation exceptionnelle T&CH

Dieter Peltzer (PED) donne un état des lieux concernant la demande de l'AD du printemps 2023 sur la Liste des AEx pour la transformation et le commerce.

Il montre les thèmes pour lesquels il est possible d'obtenir une autorisation exceptionnelle:

- Ingrédients biologiques
- Auxiliaires technologiques – additifs – procédés de transformation
- Autorisation limitée dans le temps d'un matériau d'emballage non autorisé
- Utilisation de stocks d'étiquettes de produits
- Lutte contre les parasites
- Déblocages de commercialisations (sont toujours en lien avec la décision de certification, p. ex. commercialisation de quantités résiduelles pour éviter du gaspillage alimentaire)

Les critères qui doivent être remplis, les conditions, les documents pour le contrôle, la validité ainsi que la responsabilité, c'est-à-dire qui est responsable des décisions, y sont réglés en détail.

Le tout entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024 et sera en ligne sur le site internet.

3.3 Information État de la révision de la formation initiale

Karine Contat introduit le thème. 2023 a été une année intensive, après la consultation des OM et les ateliers organisés par AgriAliForm, la majeure partie des souhaits émis lors de la consultation interne ont pu être pris en compte par AgriAliForm.

Urs Guyer présente le futur modèle de formation. Une consultation externe est encore prévue mais elle ne devrait vraisemblablement plus amener de grands changements.

Le nouveau modèle permet d'obtenir un CFC après trois ans. À partir de la 3^{ème} année, il faut se décider pour une orientation en production animale ou en production végétale. L'un des deux domaines n'est donc pas couvert. La production animale bio est intégrée dans les orientations de production animale. Il y a une orientation Production végétale bio.

Pendant les deux premières années d'apprentissage, une base commune est transmise. Dans le plan de formation commun on trouve surtout des aspects écologiques. Lors de la troisième année, il est possible de choisir l'orientation Production végétale bio. Au cours d'une quatrième année, il y a la possibilité de choisir une orientation supplémentaire. Cela veut dire que seules les personnes qui font quatre ans d'apprentissage auront la formation complète. Le problème du modèle consiste à créer les incitations pour que cette quatrième année soit suivie. Cela veut dire qu'une formation bio sur quatre ans reste possible, les écoles disposent aussi d'une certaine marge de manœuvre.

À l'avenir, tous les apprenti-es auront le principe de globalité, les principes bio et la reconversion dans leur plan de formation, même la communication avec les plantes et les animaux a été introduite.

La consultation externe, le développement des supports d'enseignement et l'entrée en vigueur de la nouvelle formation sont prévus pour la rentrée 2026.

Urs Guyer annonce encore qu'il y a deux places vacantes dans la Commission de la formation.

Questions / discussion

Mischa Scherrer, Bio Bern, demande plus de précisions sur les places vacantes. UG explique que les candidat-e-s peuvent venir des écoles et de la production.

Il veut aussi savoir comment le plan des leçons est conçu. Pendant les deux premières années, 500 leçons sont prévues, s'agit-il de jours ou de semaines? UG répond qu'il peut avoir des modèles différents selon les écoles/cantons. Les cours bloc sont souvent en hiver.

Mischa Scherrer voit des problèmes pour les fermes familiales en raison du temps. Il trouve que les agriculteurs n'ont pas été suffisamment entendus et qu'il est dommage de ne pas avoir trouvé de majorités.

3.4 Information sur le processus de développement de la Stratégie de la Fédération 2025+

Balz Strasser explique le processus de développement de la nouvelle Stratégie de la Fédération 2025+. Elle devrait être soumise au vote de l'AD au printemps 2025.

La stratégie doit répondre à la question de l'orientation que Bio Suisse doit prendre pour qu'à l'avenir elle puisse toujours prendre des décisions solides et progressistes et assurer en continue l'écoulement des produits Bourgeon.

Objectifs:

- Axe stratégique général
- Objectifs entrepreneuriaux

Le résultat sera un document stratégique qui doit servir de ligne directrice pour toutes les personnes de la Fédération. La formation d'opinion et le résultat doivent reposer sur une large base et être portés par la majorité.

Les mesures suivantes sont planifiées:

- Janvier à mars 2024: débats régionaux à la ferme chez les OM pour collecter les visions, idées et soucis des membres;
- Jusqu'à mars 2024: développement d'une vision d'avenir 2040 neutre, basée sur des études de futurologues, OFAG etc.;
- CPrés du printemps: discussion de la vision d'avenir 2040;
- Jusqu'à juin 2024: développement de scénarios / positionnement pour Bio Suisse en 2040 au sein de la vision d'avenir, discussion lors de la CPrés d'été;
- AD et CPrés d'automne: discussion du positionnement de Bio Suisse 2040 et vote consultatif;
- Jusqu'à l'AD du printemps 2025: élaboration de la formulation achevée de la stratégie / de l'axe stratégique et vote;
- Jusqu'à l'automne 2025: élaboration / mise en œuvre opérationnelle des stratégies pour chaque département, adoption par le Comité.

Mesures d'accompagnement:

Il y a un Groupe pilote qui veille à ce que le processus soit dirigé correctement et bien avec un accompagnement externe de Judith Wimmer et Christina Taylor. La responsable du projet est Carole Nordmann. D'autres membres sont Urs Brändli, Balz Strasser et Diana Eggenschwiler.

Contact: strategie@bio-suisse.ch

Un «Sounding Board» ou «Groupe de réflexion» de 10 à 15 personnes, aussi des OM, est en cours de formation. Il sera majoritairement composé de producteurs-trices mais comptera aussi des consommateurs-trices et des preneurs de licences. L'objectif est d'avoir des retours sur le processus en cours.

Pour une formation d'opinion large, des discussions en ligne pour toutes et tous seront organisées une fois par mois avec information sur l'état d'avancement du processus. Tous les membres de la Fédération peuvent s'inscrire. Appel aux OM d'inviter les membres intéressés, l'invitation suivra.

Balz Strasser lance l'appel d'être courageux pour l'avenir et de prendre des décisions qui aideront de prendre des décisions plus rapides à l'avenir.

Input de Bio Vaud

Matthieu Glauser se réfère au document qui est en ligne sur le site internet. Il aborde les nombreuses modifications de règlements de ces dernières années. Elles impliquent toujours beaucoup de travail pour les fermes et le secrétariat.

Les OM de Suisse romande ont en discuté et demandent de vérifier pour chaque changement:

- Qu'est-ce que cela implique-t-il en chiffres?
- Quelle est la plus-value pour les produits?

À chaque fois que notre Cahier des charges devient plus strict, il y a un fossé grandissant entre ce que nous exigeons et l'Ordonnance bio. La question est: comment ou qui remplira ce fossé à l'avenir? Est-ce que ce sera Bio Suisse ou un autre label? Où voulons-nous aller? Voulons-nous devenir toujours plus stricts et à la place avoir moins de producteurs-trices dans la Fédération? Nous devons p. ex. aussi nous positionner différemment que seulement par un Cahier des charges de plus en plus sévère. Certaines décisions peuvent avoir un effet financier négatif pour les fermes, conduisant certain-e-s à quitter le Bourgeon. Pour Bio Suisse et pour l'environnement, il serait mieux d'avoir davantage de bio et pas moins. Les délégué-e-s doivent en être conscients. Matthieu lance l'appel de réfléchir en ce sens lors du processus stratégique.

Urs Brändli remercie pour les suggestions de Bio Vaud et demande une nouvelle fois d'interpeler les membres intéressés dans les OM et de les rendre attentifs aux possibilités proposées pour s'impliquer dans le processus stratégique.

3.5 Divers

Pas de divers.

À la suite de l'Assemblée des délégué-e-s, Christine Schäfer du GDI donne une conférence sur le thème «Feeding de future».

Bâle, le 15.11.2023



Urs Brändli
Président de Bio Suisse



Diana Eggenschwiler
Responsable Gestion de la Fédération

Assemblée des délégué-e-s du 17 avril 2024

1.4: Adoption des comptes et du rapport financier 2023, y. c. les rapports de l'organe de révision, de la CG et de l'IRI

Annexe de l'envoi préparatoire du 15.03.2024 /NST)

L'essentiel en bref

La société de révision BDO a vérifié les comptes annuels 2023 et les a trouvés en ordre. Le Comité de Bio Suisse a examiné la comptabilité d'un œil critique et l'a adoptée lors de sa séance du 6 février 2024. Les pages suivantes présentent les rapports et motions ci-dessous:

- Bouclement interne 2023 en comparaison avec le budget 2023 et le budget de l'année précédente;
- Commentaires sur les activités de l'année 2023;
- Bilan et compte d'exploitation 2023 en comparaison avec l'année précédente;
- Annexe aux comptes 2023;
- Rapport de révision 2023 de BDO;
- Rapport de la Commission de gestion (GPK);
- Rapport de l'Instance de contrôle indépendante (URS).

1. Motion du Comité

Le Comité recommande aux délégués d'accepter les comptes 2023.

Les recettes s'élèvent à environ 25,2 mio. Fr. et sont donc nettement supérieures à celles de l'année précédente. Les dépenses se montent à environ 25,2 mio. Fr. En réduisant le volume des moyens spécifiquement affectés pour un montant de 0,3 mio. Fr., on obtient un bénéfice de 396'777 Fr.

2. Explications

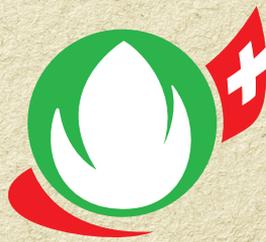
Le secrétariat a géré une année riche en défis avec un très bon résultat et le bouclement a été présenté au Comité de manière transparente et selon des standards élevés. Dans ce bouclement, diverses préparations additionnelles aux futur assujétissement fiscal ont été effectuées. Des provisions ont été adaptées en prévision de l'imposition fiscale ordinaire à partir de 2025 et, autant que possible, les réserves latentes qui n'étaient plus nécessaires ont été dissoutes. Vu que l'année précédente a été bouclée sur un déficit de -132'113 Fr., il a été décidé de reporter le bénéfice sur l'année à venir. En effet, le bénéfice reporté est relativement petit pour le total du bilan en raison de la perte de l'année précédente.

Pour finir, l'organe de révision a vérifié les comptes, composés du bilan au 31 décembre 2023, du compte de pertes et profits pour l'année correspondante et de l'annexe aux comptes, Il est arrivé à la conclusion que les comptes sont conformes à la législation suisse et aux statuts. L'organe de révision a également confirmé qu'un système de contrôle interne, en conformité avec l'art. 728, al. 1 chif. 3 du CO et à la Norme d'audit suisse 890, est disponible.

3. Question soumise au vote

- Qui accepte les comptes et le rapport financier 2023 et en donne décharge au Comité?
- Qui refuse les comptes et le rapport financier 2023?
- Abstentions?

COMPTES ANNUELS 2023



BIOSUISSE

CHARGES	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Fédération	1'889'022	2'033'250	-7.1	1'117'194
Assemblée des délégué-e-s et Conférence des président-e-s	197'434	231'200	-14.6	205'194
Commission de gestion et Instance de recours indépendante	12'471	21'000	-40.6	11'713
Travail Comité	211'218	185'000	14.2	207'495
Organisations membres & marchés régionaux	1'208'608	1'300'500	-7.1	483'682
Instances et commissions	259'291	295'550	-12.3	209'109
Direction	3'149'728	3'166'310	-0.5	2'775'875
Frais de personnel	987'042	858'310	15.0	859'292
Projets et réseaux	403'336	493'000	-18.2	370'783
Contributions certification	1'759'350	1'815'000	-3.1	1'545'800
Projets stratégiques et recherche	1'687'347	1'830'000	-7.8	1'546'938
Frais de personnel	990'620	975'000	1.6	956'316
Projets stratégiques et recherche	696'727	855'000	-18.5	590'622
Assurance et développement de la qualité	3'836'337	3'921'280	-2.2	3'709'043
Frais de personnel	3'275'567	3'268'800	0.2	3'091'869
Sanctions, durabilité, Cahier des charges	117'294	150'000	-21.8	243'559
Agriculture	350'201	393'730	-11.1	234'108
International	49'665	40'000	24.2	46'822
Transformation et commerce	43'611	68'750	-36.6	92'685
Marketing et communication	4'942'705	4'971'550	-0.6	4'892'927
Frais de personnel	2'119'212	2'091'000	1.3	1'918'144
Marketing et communication	136'179	163'750	-16.8	214'852
Promotion des ventes	683'806	715'000	-4.4	883'396
Communication marketing	1'110'026	994'800	11.6	1'143'434
Communication d'entreprise	351'398	350'000	0.4	287'899
Bioactualités	444'654	517'000	-14.0	369'850
Marketing commercial	97'429	140'000	-30.4	75'353
Marchés	2'289'740	2'497'780	-8.3	2'189'325
Frais de personnel	1'326'069	1'404'680	-5.6	1'290'913
Marchés et product management	963'670	1'093'100	-11.8	898'413
Finances et services	3'976'461	3'524'070	12.8	3'322'302
Frais de personnel	1'598'802	1'511'000	5.8	1'427'515
Informatique	1'115'612	700'730	59.3	689'883
Finances et services	175'583	241'700	-27.4	107'126
Charges d'exploitation	1'086'464	1'071'000	1.4	1'097'778
Moyens spécifiquement affectés	3'390'197	3'777'800	-10.3	3'631'719
Moyens spécifiquement affectés	3'390'197	3'777'800	-10.3	3'631'719
Total Charges	25'161'536	25'722'040	-2.2	23'185'323
RECETTES	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Cotisation annuelle producteurs-trices	2'490'709	2'532'000	-1.6	2'471'429
Droits de licences et d'utilisation de la marque	15'406'661	15'800'000	-2.5	13'834'572
OFAG pour communication / travail de base	3'054'361	2'292'000	33.3	1'639'187
Matériel de promotion des ventes	299'300	350'000	-14.5	303'508
Autres recettes	917'084	977'000	-6.1	1'172'796
Moyens spécifiquement affectés	3'059'809	3'059'000	0.0	3'213'943
Total recettes	25'227'925	25'010'000	0.9	22'635'435
Dissolution réserves				
RÉSULTAT avant modification des moyens affectés (+ excédent / - perte)	66'389	-712'040	-109.3	-549'889
MOYENS SPÉCIFIQUEMENT AFFECTÉS	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Prélèvement des moyens spécifiquement affectés	3'390'197	3'777'800	-10.3	3'631'719
Apports aux moyens spécifiquement affectés	-3'059'809	-3'059'000	0.0	-3'213'943
Modification des moyens spécifiquement affectés	330'388	718'800	-54.0	417'776
RÉSULTAT après modification des moyens affectés (+ excédent / - perte)	396'777	6'760	5'769.5	-132'113



FÉDÉRATION

	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Total Fédération	1'889'022	2'033'250	-7.1	1'117'194
Assemblée des délégué-e-s et Conférence des président-e-s	197'434	231'200	-14.6	205'194
Commission de gestion et Instance de recours indépendante	12'471	21'000	-40.6	11'713
Travail Comité	211'218	185'000	14.2	207'495
Organisations membres	1'208'608	1'300'500	-7.1	483'682
Instances et commissions	259'291	295'550	-12.3	209'109

L'Assemblée des délégué-e-s (AD) s'est réunie deux fois à Olten en 2023. Elle a adopté les points statutaires en bonne et due forme. Lors de l'AD d'automne, les délégué-e-s ont admis l'organisation membre (OM) des preneurs de licences en tant que 33^{ème} OM de la Fédération. La Commission de gestion (CG) et l'Instance de recours indépendante (IRI) ont dûment participé aux AD. Sur les trois Conférences des Président-e-s (CPrés), deux ont eu lieu à Olten. La CPrés d'été s'est déroulée sous forme d'atelier et avait pour thème principal «La communication avec la base/Bio Suisse et la politique». La «Dispo-Halle» à Bienne a une fois de plus fait ses preuves comme lieu idéal pour cet évènement d'été annuel.

En 2023, le Comité s'est penché sur différentes questions stratégiques en collaboration étroite avec la Direction. Ainsi, le processus de développement de la nouvelle Stratégie 2025+ a été lancé et l'AD a adopté une résolution sur les nouvelles techniques génétiques (genome editing). De plus, le Comité a connu un changement: à la suite de la démission de Claudio Gregori (OM GR), Rahel Beglinger-Urner (MO GL) a été élue au Comité par l'AD du printemps.

Dans la position «Organisations membres & marchés régionaux» sont nouvellement réunis les marchés régionaux et l'argent pour le renforcement des OM. En 2023, les marchés régionaux ont été transférés du Marketing à la Fédération pendant une année de transition afin de créer de meilleures synergies.

Pour l'année 2023, Bio Suisse a soutenu les OM avec un montant forfaitaire de 3'000 Fr. par OM et de 13 francs par membre. Bio Suisse a de plus soutenu 41 projets des OM pour un montant total de 265'050 Fr. Ce sont au total 449'674 Fr. qui ont été versés aux OM. Le budget pour les marchés régionaux s'est élevé à 800'000 Fr. Les décomptes finaux seront bouclés en 2024.

La Commission de labellisation agricole (CLA) a siégé lors de huit séances ordinaires et trois séances supplémentaires. La CLA a poursuivi le travail sur des projets de Cahier des charges importants comme la fertilisation, l'apiculture et la multiplication dans le domaine des plantes ornementales.

La Commission de labellisation de la transformation et du commerce (CLTC) a siégé lors de sept séances ordinaires. La CLTC a accompagné le projet sur les emballages et a terminé son travail sur l'interdiction des rayons x. Elle a en plus rencontré des membres de l'OM Preneurs de licences pour un échange.

La Commission de labellisation internationale (CLI) a siégé lors de cinq séances ordinaires et deux séances supplémentaires en ligne. Plusieurs points de la partie internationale du Cahier des charges ont été adaptés au Cahier des charges suisse. Diverses mesures pour encourager les petites exploitations ont été discutées et adoptées. Une vision sur la diversification des cultures pérennes tropicales et la Stratégie internationale 2023+ ont également été adoptées. Le projet «Responsabilité sociale internationale» a été accompagnée de près. De plus, un audit a été réalisé au secrétariat, divers produits et provenances critiques ont été discutés séparément et des mesures ont été définies pour une partie.

Écarts: Les coûts des AD et CPrés étaient plus bas que prévus, ce qui s'explique par un nombre moins élevé de participant-e-s et, par conséquent, moins de défraiements versés. Des économies ont aussi pu être réalisées au niveau des locaux et de la technique. Les dépenses de la CG et de l'IRI étaient cette année inférieures au budget de près de 40 %. Une prévision est toujours difficile, car les charges sont calculées en fonction du travail effectué. Au niveau des organisations membres, le budget était par inadvertance trop élevé de 50'000 Fr. L'argent budgété pour le renforcement des OM a toutefois été entièrement utilisé conformément au règlement (450'000 Fr.). Concernant les marchés régionaux (bouclé en février 2023 des marchés 2022), le décompte global des OM était inférieur de 41'000 Fr., à relever que cet écart se rapporte à l'année 2022.



DIRECTION

	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Total Direction	3'149'728	3'166'310	-0.5	2'775'875
Frais de personnel	987'042	858'310	15.0	859'292
Projets et réseaux	403'336	493'000	-18.2	370'783
Contributions à la certification	1'759'350	1'815'000	-3.1	1'545'800

En 2023, la Direction de Bio Suisse a continué d'investir dans le développement du contenu, de la structure et de l'organisation du secrétariat dans le cadre de «Bio Suisse insieme». En outre, les bases pour le projet «Stratégie de la Fédération 2025+» ont été posées cet automne. L'objectif est le développement de la stratégie de la Fédération après la stratégie «Avanti 2025», qui prend fin dans deux ans.

La Direction de Bio Suisse s'est réunie une fois par mois et a pris des décisions sur des projets et thèmes actuels du secrétariat et de la Fédération. Des projets importants, comme le nouveau règlement tarifaire pour les preneurs de licences et les partenaires commerciaux, le passage de M-Bio au Bourgeon ou encore l'arrêt de tuer les poussins, ont ainsi pu être poursuivis.

La direction de Bio Suisse dispose d'un large réseau et a investi, comme ces dernières années, dans des partenariats éprouvés. Des contributions à des projets ont p. ex. été versées à l'Alliance agraire, l'IFOAM UE et IFOAM Global, Bioverita et à d'autres organisations partenaires. L'organisation membre des preneurs de licences a aussi encore été soutenue pendant une année, ne disposant actuellement pas encore de ses propres recettes.

Les postes d'état-major axés sur la formation, la gestion de la Fédération, l'Antenne romande et la vente directe ont poursuivi leur travail sur les projets en cours et débuté de nouveaux projets. Le poste d'état-major Vente directe a continué le projet des «panneaux pour les champs dans les fermes bio» en collaboration avec diverses OM. Des mesures de soutien ont, en outre, été réalisées en étroite coordination avec Biomondo. Au niveau de la Formation, Bio Suisse s'est engagée dans le cadre de la révision de la formation initiale agricole pour une plus grande considération de l'agriculture biologique. Le projet comporte une orientation Production végétale bio. Dans tous les autres métiers et orientations, l'agriculture biologique sera enseignée de manière intégrée. La mise en œuvre est prévue pour l'année scolaire 2026/2027. L'Antenne romande a aussi soutenu en 2023 des projets en Suisse romande et elle s'est engagée au sein du comité d'organisation de la Journée des Grandes cultures bio qui se déroulera en Suisse romande en 2024.

La collaboration avec la filiale International Certification Bio Suisse (ICB AG) s'est aussi bien passée pendant l'année 2023. Les échanges informels réguliers entre les directions sont assurés et l'indépendance garantie à tous les niveaux. Les contributions à la certification nouvellement budgétées suite aux mesures d'économie ont pu être respectées. Bio Suisse a versé des contributions supplémentaires à bio.inspecta pour les certifications BIOSUISSE ORGANIC à l'étranger.

Écarts: Divers projets de la Direction n'ont pas pu être réalisés aussi rapidement que prévu. Ainsi le projet «Nouveau règlement tarifaire» n'a pu être poursuivi qu'à partir du deuxième semestre et le processus stratégique n'a pu être lancé qu'au dernier trimestre. En contrepartie, les frais de personnel étaient plus élevés parce qu'une personne a été engagée temporairement pour le projet Biomondo et qu'une collaboratrice de longue date a été promue (non budgété).



PROJETS STRATÉGIQUES ET RECHERCHE

	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Total Projets stratégiques et recherche	1'687'347	1'830'000	-7.8	1'546'938
Frais de personnel	990'620	975'000	1.6	956'316
Projets stratégiques et recherche	696'727	855'000	-18.5	590'622

Les responsables de projet du département Projets stratégiques et recherche (PS&R) ont traité et coordonné en 2023 des projets stratégiques variés sur des thèmes prioritaires, cela en étroite collaboration avec des instances, d'autres secteurs et des partenaires externes.

Dans le domaine du climat, l'accent était placé sur le thème «Mesure des prestations pour la protection du climat» et sur la sensibilisation des fermes. Des projets pilotes sur les bilans climatiques ont été réalisés et un aperçu de mesures de protection du climat a été établi. Plusieurs journées techniques ProBio ont été organisées (financées par le budget ADQ) et des vidéoconférences réalisées sur des mesures permettant de favoriser la résilience climatique. De plus, un mémo sur la protection du climat et l'agriculture biologique a été élaboré. Finalement, le réseau avec d'autres organisations et partenaires de l'ensemble de la filière de création de valeur a été développé et les intérêts de l'agriculture biologique ont été placés.

Bio Cuisine, la nouvelle certification pour la restauration, a été lancée en avril 2023. En fin d'année, environ 70 entreprises se trouvaient dans le processus de certification dont 15 avaient terminé leur certification. Ce projet a été soutenu par des mesures de communication complémentaires et une présence dans la branche – p. ex. au «Genussmarkt» à Fürstenu Gr, aux «Saveurs bio à Morat» ou lors de la toute première remise du «Green Chef of the Year» en collaboration avec Gault&Millau. L'offre en produits convenance à base de légumes bio a pu être élargie tout au long de la filière de création de valeur. Des villes et des cantons ont pu être soutenus dans le développement de la part des produits bio dans la restauration des villes. Des modules de formation Sustineo pour les restaurateurs-trices ont en outre été réalisés pour la première fois dans le cadre de la collaboration avec la ZHAW.

Dans le domaine de la responsabilité sociale internationale, tous les contrôleurs et contrôleuses espagnols ont été formés et les premiers audits sociaux Bio Suisse ont été réalisés à l'échelon national. De plus, nos spécialistes ont accompagné plusieurs audits en Espagne et en Italie et en ont discuté ensuite avec les organismes de contrôle. En fin d'année, les premières formations pour l'Italie ont été préparées. Toutes les activités se sont déroulées en étroite collaboration avec ICB AG.

L'accent dans le domaine du bien-être animal a été placé en 2023 sur le soutien de la branche pour la mise en œuvre de la décision de l'AD «Tous les poussins doivent vivre». Jusqu'à la fin de l'année, environ 30 % des coqs ont été élevés. L'année a permis de consolider les règlements pour la volaille, de clarifier leur interprétation et des décisions des CL sur diverses demandes.

Le département PS&R était en outre responsable de l'organisation du Forum national de la recherche bio (FNRB). Dans le domaine de la sélection, le projet «Taureaux Bio d'IA» a été accompagné et des organisations de sélection végétale bio ont été soutenues avec un montant de 200'000 Fr.

Écarts: Les frais de personnel du département Projets stratégiques et recherche étaient supérieur au budget de 1,6 %, parce que des prestations budgétées comme coûts de projets ont été remplacées par des collaborateurs (augmentation du taux de travail et stage). De plus moins de prestations que prévu ont été externalisées dans les différents projets.



ASSURANCE ET DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ

	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Total Assurance et développement de la qualité	3'836'337	3'921'280	-2.2	3'709'043
Frais de personnel	3'275'567	3'268'800	0.2	3'091'869
Sanctions, durabilité, Cahier des charges	117'294	150'000	-21.8	243'559
Agriculture	350'201	393'730	-11.1	234'108
International	49'665	40'000	24.2	46'822
Transformation et commerce	43'611	68'750	-36.6	92'685

Le département Assurance et développement de la qualité (ADQ) a dû compenser de longues absences de personnel en 2023, ce qui a mené à une accumulation de travail au niveau du traitement des réclamations et des sanctions. Ce faisant, les frais de personnel n'ont pas été dépassés. Nous avons pu professionnaliser encore davantage les audits de surveillance auprès des organismes de contrôle. La gestion des risques a été soumise à la direction pour vérification. Le nombre de séances croissant des commissions de labellisation a engendré une augmentation de travail à tous les niveaux. Un soutien basé sur des logiciels a apporté d'importants progrès au niveau de l'efficacité et de la qualité. Des simplifications du processus de traitement des cas de résidus, en accord avec les organismes de contrôle, sont un gain pour tous les concernés. Des projets de risques ont été réalisés avec le FiBL. En raison de ressources manquantes côté FiBL, l'argent budgété pour les projets n'a pas été entièrement utilisé.

En 2023, le secteur de l'Agriculture était fortement occupé par des thèmes du Cahier des charges comme l'alimentation des ruminants et des non-ruminants. Il a aussi fait avancer d'importants projets liés au Cahier des charges comme la fertilisation, l'apiculture ou la sélection des plantes ornementales. Depuis la fin de l'année, l'administration des membres est à nouveau située dans le département de l'Agriculture afin de favoriser la collaboration entre les spécialistes et les autres collaborateurs-trices du secteur. La mise en œuvre du Portail Bio Suisse s'est accélérée, en intégrant, dans un premier temps, les processus administratifs existants au niveau administration des membres avec l'objectif d'une simplification administrative.

Cinq journées techniques sur le thème du climat ont eu lieu dans le cadre de ProBio, lesquelles étaient bien fréquentées. Plusieurs groupes d'échanges ont en outre été lancés à la fin de l'année. Ils se pencheront de manière approfondie sur les mesures de protection du climat dans les fermes. En raison de diverses dépendances, le budget de ProBio n'a pas été entièrement utilisé. Après une phase de planification de presque deux ans, la 3^{ème} Journée suisse du Bétail Bio s'est déroulée en mai à Landquart dans les Grisons.

Le secteur Transformation et commerce (T&C) a traité de manière compétente un nombre croissant de demandes de licences pour des produits Bourgeon transformés. Au total 1'354 preneurs de licences ont transmis 2'427 demandes. Afin de pouvoir garantir une qualité de management élevée, un niveau responsable d'équipe a été introduit et deux collaborateurs spécialisés de longue date ont été promus à cet effet. Le chapitre désuet «Bière» du CDC a été remanié en profondeur. Le projet «Utilisation de la détection au rayon x» a pu être finalisé après consultation de différentes parties prenantes. Le projet sur les emballages lancé en 2022 a aussi été finalisé. Avec «Portail T&C», un projet de numérisation important a été lancé, qui a pour objectif de remplacer le logiciel d'attribution des licences. En parallèle, il s'agit d'optimiser, de simplifier et de numériser des processus de travail gourmands en ressources. Afin de rendre le processus d'octroi des autorisations exceptionnelles plus systématique et transparent, la «Liste des critères d'octroi des AE» a été élaborée et peut être consultée sur le site internet.

Le secteur International a de nouveau vérifié plus de 14'000 transactions d'importation quant à leur conformité avec le Cahier des charges Bourgeon. Des contrôles supplémentaires, basés sur les risques, ont été effectués pour 400 transactions. Des documents de position ont été élaborés sur les trois thèmes critiques d'importation, soit les pays de provenance, les distances de transport et la saisonnalité. Ils ont été adoptés par le Comité. Une Stratégie internationale 2023+ a été élaborée en collaboration avec la Commission de labellisation International qui doit encore être approuvée par le Comité. Dans le cadre du processus de restriction des importations, 121 produits déjà importés ont été réévalués par les groupes spécialisés et le product management de Bio Suisse pour savoir si des restrictions de commercialisation sont nécessaires ou judicieuses.

Écarts: En raison des ressources du FiBL et de l'adaptation des processus pour les audits des abattoirs, le budget n'a pas été entièrement utilisé. L'écart des coûts effectifs avec le budget dans le secteur T&C est dû à la dissolution d'une réserve latente de 20'000 Fr. qui n'était plus nécessaire.



MARKETING ET COMMUNICATION

	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Total Marketing et communication	4'942'705	4'971'550	-0.6	4'892'927
Frais de personnel	2'119'212	2'091'000	1.3	1'918'144
Marketing et communication	136'179	163'750	-16.8	214'852
Promotion des ventes	683'806	715'000	-4.4	883'396
Communication marketing	1'110'026	994'800	11.6	1'143'434
Communication d'entreprise	351'398	350'000	0.4	287'899
Bioactualités	444'654	517'000	-14.0	369'850
Marketing commercial	97'429	140'000	-30.4	75'353

Le département Marketing et communication (M&C) peut relever une année réussie au niveau communication. Le processus démarré en automne 2022 visant à positionner Bio Suisse de manière plus claire en public et sur le marché a été poursuivi en 2023 et une vaste stratégie de communication et de contenu a été élaborée. Elle sera déployée et mise en œuvre dans le cadre de sous-projets au cours de l'année à venir, par exemple avec une nouvelle campagne de base. L'accent est mis sur la définition des thèmes stratégiques et la simplification des messages, qui sont traités dans le newsroom de Bio Suisse, appelé «content farm». Bio Suisse peut ainsi avoir une communication encore plus convaincante et efficace.

Le poste d'état-major Politique fait partie du département M&C. En 2023, le lobbying s'articulait principalement autour de la mise en œuvre adaptée au bio de la politique agricole 2022+ et de la Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050. Les principaux thèmes traités étaient les pesticides, la biodiversité, l'ingénierie génétique et le climat. Les partenaires principaux étaient l'Alliance agraire, l'Union Suisse de paysans, l'Office fédéral de l'agriculture et le Groupe suisse de travail sur le génie génétique.

La communication numérique a été spécialement poussée, le site internet de Bio Suisse développé et la migration et le développement des sous-pages internet de T&C, International et Producteurs-trices vers le nouveau système ont été finalisés. De plus, un vaste tableau de bord a été créé pour améliorer le contrôle et le suivi des mesures. Le contenu produit a été placé de manière ciblée dans différents canaux comme les réseaux sociaux, les newsletters ou le blog.

Le secteur Communication marketing a utilisé une nouvelle fois la campagne de base «Tout bio» avec une large couverture médiatique (en ligne, réseaux sociaux). On a renoncé consciemment au spot TV, parce que les moyens budgétés étaient restreints en raison du développement de la stratégie et du concept susmentionné. La campagne de base a été soutenue par la présence au Bio Marché à Zofingue et la roadshow dans les centres commerciaux Coop. L'écoulement du matériel de promotion des ventes a une nouvelle fois été fructueux, la boutique en ligne a connu une utilisation intense.

Dans le secteur de la Communication d'entreprise, le travail de relation publique a été marqué en 2023 par la conférence média annuelle (CMA) ainsi que des thèmes d'actualité sur l'agriculture biologique et l'alimentation. Le rapport annuel et le dossier «Le bio en chiffres» sont sortis à l'occasion de la CMA. Des reportages ont régulièrement paru dans les médias (agricoles) à la suite d'attention accordée de manière proactive à des journalistes importants pour Bio Suisse. Des thèmes centraux pour Bio Suisse ont ainsi pu être ancrés auprès du grand public, entre autres aussi grâce à des interviews et à la présence à la télévision d'Urs Brändli et de Balz Strasser. Les newsletters pour les consommateurs-trices, les preneurs de licences, les entreprises BIOSUISSE ORGANIC et les OM sont un canal de communication important.

Avec la publication de 10 numéros en allemand, français et italien, le magazine Bioactualités a aussi assuré en 2023 la communication avec les productrices et les producteurs et avec les preneurs de licences.

Dans le secteur du Marketing commercial, toutes les activités de promotion des ventes prévues dans les domaines en ligne, commerce bio spécialisé et fournisseurs pour la restauration ont pu être réalisées. Afin d'atteindre les objectifs d'économie, des activités de développement planifiées en collaboration avec des preneurs de licences Bourgeon ont été annulées.

Écarts: Le département M&C se situe globalement dans le budget. Le plus grand écart, au niveau Communication marketing, concernait la compensation d'une part trop élevée d'argent PSL dans le cadre des mesures d'économie en 2022, qui a été compensée en 2023 par un montant de 289'000 Fr.



	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Total Marchés	2'289'740	2'497'780	-8.3	2'189'325
Frais de personnel	1'326'069	1'404'680	-5.6	1'290'913
Marchés et product management	963'670	1'093'100	-11.8	898'413

Le département Marchés a poursuivi de manière conséquente l'objectif d'augmenter les ventes dans des marchés aussi équilibrés que possible. Avec la création d'une transparence globale des marchés, souvent en collaboration avec d'autres fédérations et une communication correspondante, nous avons fourni des outils importants. Nous avons participé activement au processus «Restriction des importations Bio Suisse». Dans les différents groupes de produits, Bio Suisse a réalisé des promotions avec divers partenaires commerciaux, ce qui a soutenu la promotion des ventes et le positionnement du Bourgeon. Certaines mesures de promotion des ventes ont dû être adaptées ou reportées en cours d'année. Le domaine du marketing d'acquisition a fait avancer différents projets de recherche.

Les groupes spécialisés ont travaillé avec grande motivation sur divers thèmes de marché et au développement du Cahier des charges. Au premier janvier 2023, Andreas Bisig a démarré son travail comme nouveau responsable du département. Le product management a, de surcroît, été réparti en trois équipes (grandes cultures, cultures spéciales et produits animaux) et l'équipe a pu être un peu renforcée.

Un thème central du département Marchés en 2023 était l'Offensive Grandes cultures, cofinancée par le commerce de détail. L'organisation du projet a pu être clarifiée et un responsable de projet engagé. Les mesures centrales étaient l'élaboration d'un site internet avec toutes les informations sur la reconversion, le travail médiatique ainsi que la participation aux Journées agricoles à Kölligen AG. Le réseau des fermes de démonstration pour les chefs d'exploitation intéressés a pu être étendu. Une offre de conseil a pu être mise en place en collaboration avec le FiBL.

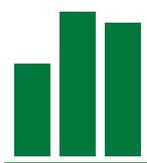
L'affouragement des ruminants a aussi préoccupé le département Marchés. Les producteurs-trices de lait ont parfois des soucis avec l'application des directives d'affouragement (100 % provenance suisse, 5 % de concentrés). Bio Suisse a créé un groupe de travail avec les différentes parties prenantes. Une mesure était la réalisation d'une enquête sur la situation actuelle auprès des producteurs-trices de lait. Pour finir, l'Assemblée des délégués a approuvé la proposition du groupe de travail d'autoriser l'utilisation de composants protéiques Bourgeon importés pour une durée limitée à 5 ans (10 % pendant 3 ans puis 5 % pendant 2 ans).

En 2023, trois projets de recherche et de vulgarisation avec le FiBL dans le secteur des fruits sont arrivés à terme (petits fruits, fruits à cidre, cerises). Grâce à ces projets, la recherche et le conseil ont pu être considérablement renforcés, en particulier dans les domaines protection des plantes, aptitude variétale et économie d'entreprise. Les prix de référence des fruits bio ont pu être augmentés en 2023 pour les fruits à pépins, les fruits à cidre et les petits fruits. Pour le raisin bio, un supplément minimal sur le prix a été défini pour la première fois.

L'affouragement 100 % bio des cochons bio, décrété par l'OFAG, est entré en vigueur en 2023. La protéine de patate conventionnelle n'est plus autorisée pour l'affouragement des cochons. En raison de ce changement, la plupart des engraisseurs porcins ont connu d'importantes déductions sur la qualité de la graisse. De plus, la rentabilité de la production de cochons s'est dégradée. Le département Marchés a élaboré un plan d'action et a organisé une table ronde avec tous les acteurs. Dans ce cadre, l'OFAG a mis en consultation une modification de l'ordonnance proposant de reporter l'affouragement 100 % bio à la fin 2030. La branche voit ce report comme une opportunité de trouver des solutions sans que des engraisseurs porcins arrêtent la production.

Le marché des légumes bio est tendu, ce qui rend le thème des relations commerciales équitables important. Il y a de nouveau eu des appels d'offres dommageables avec des prix fixes à long termes. Des tables rondes sectorielles ont été organisées à ce sujet, avec implication du médiateur de Bio Suisse. Le Groupe spécialisé Légumes et pommes de terre a d'une part élaboré un document de position sur le processus de formation des prix et a d'autre part procédé à des modifications dans le bulletin des prix indicatifs (frais d'emballage inclus dans le prix indicatif).

Écarts: Comme certaines mesures de promotion des ventes ont été adaptées ou en partie annulées, les charges étaient plus basses. En raison de postes vacants, les frais de personnel étaient aussi plus bas que budgétés.



FINANCES ET SERVICES

	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Total Finances et services	3'976'461	3'524'070	12.8	3'322'302
Frais de personnel	1'598'802	1'511'000	5.8	1'427'515
Informatique	1'115'612	700'730	59.3	689'883
Finances et services	175'583	241'700	-27.4	107'126
Charges d'exploitation	1'086'464	1'071'000	1.4	1'097'778

Le département Finances et services (F&S) est responsable de la comptabilité, du personnel, de l'administration, de la réception, de la numérisation et de l'informatique. Jusqu'à la fin de l'année, l'administration des membres faisait également partie de F&S, mais a été replacée dans le secteur Agriculture du département ADQ. L'ensemble du département F&S s'est penché intensivement sur les thèmes amélioration des processus, qualité des données et numérisation. Le secteur Comptabilité était absorbé en 2023 par le projet Finances 2024+ qui comporte, outre un nouvel outil de comptabilité, aussi une toute nouvelle logique d'écritures en prévision de l'assujettissement à l'impôt. Le secteur a aussi travaillé au module de facturation dans le Portail Bio Suisse, permettant d'établir les premières factures pour Bio Cuisine avec ce module. Le projet «Remise à niveau de la TVA» a pu être achevé en grande partie.

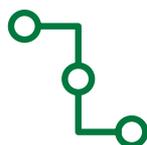
Au vu de l'amélioration de tous les processus administratifs, l'administration des membres a également mis l'accent sur les préparatifs du Portail Bio Suisse, la qualité des données et la numérisation de 7'500 contrats. La réception et l'administration ont fortement travaillé à améliorer la qualité des services.

L'équipe du personnel a été reconfigurée avec un responsable d'équipe, une partie traitement des dossiers et l'encadrement des apprenant-e-s. En raison de changements de personnel, l'engagement de nouvelles personnes a demandé beaucoup de temps. De plus, des discussions sur les absences ainsi que des statistiques du personnel ont été introduites en tant qu'outils de gestion. Une harmonisation des descriptions des fonctions a été réalisée qui doit servir de base à la révision du système salarial prévue prochainement. Pendant le dernier trimestre, des travaux préparatifs étaient en cours pour l'implémentation du nouveau logiciel de comptabilité salariale.

Le secteur Informatique a fourni un travail intensif avec les autres départements pour faire avancer la numérisation. Le programme numérique a été discuté et priorisé tous les mois dans le digital board. Un des thèmes prioritaires était le Portail Bio Suisse, où l'on a travaillé à des améliorations du module Bio Cuisine déjà lancé (p. ex. intégration des centres de coûts) et à la préparation du portail pour les membres. À cette effet, de nombreux processus actuels et exigences de processus ont dû être intégrés et améliorés en tant que processus cibles afin qu'ils puissent être numérisés. Un nouveau modèle de données doit permettre de fournir le Portail en données et d'intégrer les données du partage des données agricoles. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des données, un dossier de traitement ainsi qu'une déclaration de confidentialité ont été établis pour le site internet et les contrats. Au niveau des contrats, la déclaration de confidentialité a été ancrée dans les annexes au Cahier des charges pour les membres et les preneurs de licences.

Biomondo est la boutique en ligne pour toutes les fermes et les transformateurs bio artisanaux. Sur les plusieurs milliers d'offres actives, il y en a toujours davantage qui peuvent être commandées en ligne. Les fermes bio mettaient en ligne tous les mois 200 à 400 annonces pour le commerce. La plateforme affichait à la fin 2023 plus de 3'000 entreprises enregistrées, dont environ 2500 fermes bio et 14 restaurants avec le label Bio Cuisine. Tous les profils avec certificat bio peuvent être consultés, il est ainsi p. ex. possible de chercher des magasins à la ferme bio ou des restaurants. La carte Biomondo a été intégrée à divers sites internet externes. En 2023, le site Biomondo a été visité 225'000 fois.

Écarts: Le département Finances et services est nettement au-dessus du budget (+12,8 %). Cela est principalement dû au secteur Informatique, qui dépasse le budget de 59,3 %. Des subventions et moyens de tiers pour un montant de 637'000 Fr. ont heureusement pu être générés pour Biomondo, ce qui a mené à des dépenses et investissements supplémentaires pour un même montant. Les frais de personnel sont supérieurs au budget en raison d'augmentations temporaires liées à des remplacements et au plan de succession.



MOYENS SPÉCIFIQUEMENT AFFECTÉS

	31.12.2023	31.12.2022	Modifications
Moyens spécifiquement affectés (MSA)			
Grandes cultures (CGCB)	249'591	583'180	-333'589
Viande Porcs	71'460	35'633	35'827
Viande Ruminants	34'799	28'514	6'285
GalloSuisse (Œufs)	499	499	0
Légumes	79'801	84'440	-4'639
Fruits à pépins	131'574	168'011	-36'437
Fruits à cidre	70'435	153'048	-82'613
Table ronde du lait bio (TRLB)	57'637	239'309	-181'672
Producteurs suisses de lait (PSL)	408'332	72'427	335'905
Autres			
Projets de recherche et d'innovation	100'000	100'000	0
Supports d'enseignement	214'850	214'850	0
Projet ProBio	233'000	233'000	0

Vue d'ensemble des modifications des liquidités des moyens spécifiquement affectés (MSA) et des excédents des années antérieures

Grandes cultures (CGCB): En 2023, 18 nouveaux projets et 27 projets CGCB déjà en cours ont été financés avec les moyens spécifiquement affectés. Les rapports des projets terminés en 2023 ont été évalués lors de la séance de la CS du 29.01.2024.

Viande Porcs / Viande Ruminants: La création de la transparence sur le marché et la commercialisation des animaux bio ont été assurées par le prélèvement de MSA. Les dépenses budgétées pour l'année 2023 ont été utilisées comme prévu. On peut mentionner l'utilisation de droits de licences pour des plateformes en ligne (Markt-DB pour les prix indicatifs et Labelbase pour la commande des marque auriculaires), des demandes de données (Identitas AG) ainsi que des frais en lien avec les vignettes d'accompagnement des animaux (impression, frais pour labels supplémentaires). La progression de la numérisation occasionne davantage de charges dans ce domaine, d'une part pour optimiser des processus et d'autre part pour adapter des processus aux besoins spécifiques de l'agriculture bio. Des surplus de 2022 ont bénéficié aux trois projets «100.0 affouragement des porcs» du FiBL, «BioPerform» d'Agroscope et «Remontes bio 21.0» de Prokana et du FiBL.

GalloSuisse (Œufs): Sur la base de la convention sur l'utilisation de l'argent marketing entre Bio Suisse et GalloSuisse, Bio Suisse a reçu le montant maximal de 140'000 Fr. pour l'année 2023. Ce montant a été entièrement utilisé. La moitié du montant a été employée pour une répétition de la campagne en ligne à succès «3 Min.-Bio-Ei-Quiz» (quiz œuf bio 3 minutes). Un tiers a financé des premières mesures de communication sur «Tous les poussins doivent vivre» (création de l'emblème, conception du matériel d'information pour la vente directe). Le solde a été dépensé pour des activités dans le commerce de détail (Coop) et pour plusieurs petites promotions dans le commerce spécialisé en ligne.

Légumes: Les moyens spécifiquement affectés Légumes (contributions pour les légumes) ont été encaissés en 2023 sur la base du règlement des contributions. Le budget a été valorisé en 2023 comme prévu en collaboration avec l'Union maraîchère suisse (UMS) et utilisé pour diverses promotions au point de vente (p. ex. autocollant nouvelle récolte et promotion des légumes de garde).

Fruits à pépins: Les contributions pour les fruits à pépins ont aussi permis en 2023 de financer des projets de promotion des ventes. Il s'agissait de promotions dans les boutiques en ligne Farmy, Mahler et Migros ainsi que de l'action «Pomme du mois» dans le commerce de détail. Les contributions pour les fruits à pépins ont aussi financé une partie du Roadshow, une dégustation de fruits à pépins et une dégustation mixte.

Fruits à cidre: Diverses activités de promotion des ventes des fruits à cidre ont été financées avec les MSA Fruits à cidre: il s'agissait en 2023 d'une promotion commune avec Ramseier, le Roadshow ainsi que des promotions dans des boutiques en ligne de Mahler et Migros. Une dégustation mixte a en outre été organisée dans des points de vente Coop. Ces moyens ont aussi permis de financer un projet promotionnel sur trois ans du FiBL (Encouragement de la production de pommes à cidre bio), l'échange de connaissances fruits à cidre bio et les tables rondes fruits à cidre bio.

Table ronde du lait bio (TRLB): Pour l'année 2023, la table ronde du lait s'est décidée pour la redevance ordinaire de 0,2 ct./kg de lait. L'objectif était de communiquer les avantages du lait bio en raison de la pression exercée par les alternatives végétales. Les mesures ont de surcroît contribué à un lissage saisonnier. Les moyens encaissés ont été investis dans différentes mesures de promotion des ventes. Le fonds de 240'000 Fr. a pu être réduit à 57'000 Fr.

Producteurs suisses de lait (PSL): En 2023, Bio Suisse et les Producteurs suisses de lait se sont mis d'accord sur une nouvelle convention concernant la contribution marketing. Grâce au moyens spécifiquement affectés des PSL, il a été possible de réaliser de nombreuses mesures publicitaires et de promotion des ventes en faveur du lait bio aussi en 2023. L'avoir du fonds a augmenté de 72'000 Fr. à 408'000 Fr. En raison d'un remboursement du département Marketing et communication, le solde du fonds est plus élevé que prévu de 289'000 Fr.

Autres:

Projets de recherche et d'innovation: Aucun montant supplémentaire n'a été utilisé pour des projets de recherche et d'innovation en 2023. Les contributions pour la sélection végétale ont été financées par le compte des activités courantes.

Support d'enseignement: La Commission de la formation souhaite réserver cet argent pour le développement des supports d'enseignements bio. Ce projet ne sera toutefois réalisé qu'une fois la révision actuelle de la formation initiale terminée.

Projet ProBio: Aucun moyen supplémentaire n'a été dépensé pour le projet ProBio en 2023.



RECETTES

	ÉTAT 2023	Budget 2023	Diff. %	ÉTAT 2022
Recettes	22'168'116	21'951'000	1.0	19'421'492
Cotisation annuelle producteurs-trices	2'490'709	2'532'000	-1.6	2'471'429
Droits de licences et d'utilisation de la marque	15'406'661	15'800'000	-2.5	13'834'572
OFAG pour communication / travail de base	3'054'361	2'292'000	33.3	1'639'187
Matériel de promotion des ventes	299'300	350'000	-14.5	303'508
Autres recettes	917'084	977'000	-6.1	1'172'796

Les recettes ont connu une évolution réjouissante en 2023. Le total des recettes a atteint 22,2 mio. Fr., ce qui est supérieur au budget de 1 % et représente une nette progression en comparaison avec l'année 2022.

Les cotisations des producteurs-trices se situent à 2,49 mio. Fr. soit -1,6 % au-dessous des attentes selon le budget. À noter que les cotisations des producteurs-trices continuent d'augmenter en comparaison avec l'année précédente et que par conséquent, le nombre de membres a aussi légèrement augmenté.

Les droits de licences et d'utilisation de la marque sont, avec 15,4 mio. Fr., 400'000 Fr. inférieurs au montant budgété de 15,8 mio. Fr. mais nettement plus élevés que l'année précédente avec 13,8 mio. Fr. Coop a présenté une forte croissance pendant l'année de jubilé et l'introduction du Bourgeon progresse aussi chez Migros, toutefois pas aussi rapidement que prévu. Ce montant comporte la dissolution de 150'000 Fr. de réserves de fluctuation au lieu des 230'000 Fr. budgétés.

On trouve la plus grande augmentation de 1,6 mio. Fr. à 3,1 mio. Fr., soit 33,3 %, au niveau des subventions de l'Office fédéral de l'agriculture, grâce aux moyens supplémentaires obtenus pour l'initiative Restauration et pour Biomondo. De plus, la méthode de comptabilisation des marchés régionaux a été modifiée, de sorte que le solde versé de 2022 est aussi pris en compte ici.

En comparaison avec l'année précédente, le matériel de promotion des ventes est resté stable à 299'300 Fr. Les autres recettes ne sont pas tout à fait aussi élevées que l'année d'avant, mais le montant de 917'084 Fr. remplit tout de même les attentes selon le budget.

BILAN DE BIO SUISSE

En comparaison avec l'année précédente

	31.12.2023	31.12.2022
Actifs	15'776'752	15'490'542
Actifs circulants	12'013'784	12'298'496
Liquidités	1'412'057	1'755'065
Créances résultants de livraisons et prestations	1'938'193	2'275'403
Autres créances à court terme	171'740	81'533
Réserves et prestations non facturées	94'496	78'837
Actifs de régularisation	8'397'299	8'107'658
Actifs immobilisés	3'762'968	3'192'046
Immobilisations financières	1'256'205	1'243'114
Participations	100'001	100'001
Immobilisations corporelles meubles	45'119	65'072
Immobilisations corporelles immeubles	413'143	567'826
Immobilisations immatérielles	1'948'501	1'216'033
Passifs	15'776'752	15'490'542
Dettes à court terme	7'422'764	7'629'371
Dettes résultants d'achats et de prestations	2'548'584	1'797'284
Autres dettes à court terme	125'872	1'044'584
Moyens spécifiquement affectés	1'898'936	2'123'039
Passifs de régularisation, provisions à court terme	2'849'372	2'664'464
Dettes à long terme	1'625'040	1'529'000
Provisions à long terme	1'625'040	1'529'000
Fonds propres	6'332'171	6'464'283
Fonds propres	6'143'054	6'143'054
Bénéfice reporté	189'117	321'230
Résultat de l'exercice	396'777	-132'113

Actifs: Les liquidités ont une nouvelle fois baissé en comparaison avec l'année précédente (1,8 mio. Fr.) à 1,4 mio. Fr. Les créances de livraisons et de prestations ont aussi baissé de 2,3 mio. Fr. à 1,9 mio. Fr. Les actifs de régularisation ont quant à eux augmenté de 3,2 mio. Fr. à 3,8 mio. Fr., à préciser que la majeure partie est due aux droits de licences et d'utilisation de la marque encore dus. Les actifs immobilisés augmentent à la suite des investissements dans la numérisation et dans Biomondo de 3,2 mio. Fr. à 3,8 mio. Fr. et les immobilisations immatérielles s'élèvent dorénavant à 1,9 mio. Fr.

Passifs: Les dettes à court terme baissent de 7,6 mio. Fr. à 7,4 mio. Fr. Les dettes résultants d'achats et de livraisons ont augmenté de 1,8 mio. Fr. à 2,5 mio. Fr. Certaines autres positions ont connu des décalages. Les autres dettes à court terme ont baissé de 1,0 mio. Fr. à 126'000 Fr. Cela est dû au changement dans la logique de comptabilisation des marchés régionaux, qui ne sont plus financés par les subventions de l'OFAG, à la réduction des dettes par rapport aux assurances sociales ainsi qu'au transfert du fonds Taxes d'incitations légumineuses à graines vers les moyens spécifiquement affectés. Les moyens spécifiquement affectés ont diminué de 224'000 Fr. et se situent à 1,9 mio. Fr. Les provisions ont été adaptées en prévision de l'imposition fiscale ordinaire à venir à partir de l'année 2025 et autant que possible, les réserves latentes qui n'étaient plus nécessaires ont été dissoutes.

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE BIO SUISSE

En comparaison avec l'année précédente

	2023	2022
Produit d'exploitation	25'208'500	22'633'901
Cotisation annuelle producteurs-trices	2'490'766	2'471'449
Droits de licences et d'utilisation de la marque	15'371'598	13'834'572
Recettes de tiers (OFAG, PSL, MSA)	6'131'754	4'863'574
Autres recettes et sanctions	685'947	916'523
Prestations Bioactualités	213'475	244'272
Matériel de promotion des ventes	314'960	303'510
Charges d'exploitation	10'532'301	9'348'814
Organismes de contrôle et de certification	1'833'843	1'649'157
Frais de recherche et de vulgarisation	2'042'673	2'371'885
Renforcement des organisations membres	1'226'884	733'540
Communication: frais de diffusion	2'332'902	2'569'471
Communication: frais de production	2'131'832	1'050'049
Mandats de traduction	258'463	271'287
Matériel de promotion des ventes	705'703	703'423
Frais de personnel	10'470'741	9'711'201
Commissions et instances	972'089	907'477
Autres charges d'exploitation	2'542'985	3'181'460
Loyer, bâtiment, entretien	513'101	552'281
Frais administratifs et d'informatique	2'029'884	2'629'179
Amortissements	584'138	349'397
Résultat d'exploitation (+excédent/-perte)	106'246	-864'448
Résultat financier	-10'949	-78'652
Résultat extraordinaire	50'805	-8'108
Résultat financier et résultat accessoire	39'856	-86'760
Résultat avant modification des MSA	66'389	-777'689
Prélèvement / Apport MSA	330'388	417'776
Résultat avant modification du capital d'organisation	396'777	-359'913
Prélèvement de moyens spécifiquement affectés du capital d'organisation	0	227'800
Résultat de l'exercice	396'777	-132'113

Compte de pertes et profits

En comparaison avec l'année précédente, nous avons généré un produit d'exploitation bien plus grand d'un montant 25,2 mio. Fr. Cela est principalement dû à l'augmentation des droits de licences et d'utilisation de la marque qui ont passé de 13,8 mio. Fr. à 15,4 mio. Fr. Le décompte définitif des droits de licences et d'utilisation de la marque a permis de facturer a posteriori encore environ 500'000 Fr. de droits de licences supplémentaires pour 2022. Les subventions additionnelles reçues pour l'Initiative Restauration et Biomondo ainsi que des recettes supplémentaires dans les moyens spécifiquement affectés ont permis d'augmenter les recettes de tiers de 4,9 mio. Fr. en 2022 à 6,1 mio. Fr. en 2023. Le matériel de promotion des ventes est toujours bien utilisé. En 2023, les recettes obtenues avec le matériel de promotion des ventes se situaient à 315'000 Fr. Ce décompte comporte également l'augmentation des stocks de la Boutique en ligne d'un montant de 23'000 Fr. et le tiers des stocks pour un montant de 8'000 Fr.

Les charges d'exploitation ont passé de 9,3 mio. Fr. à 10,5 mio. Fr. Les frais des organismes de contrôle et de certification comportent principalement le montant alloué à International Certification Bio Suisse (ICB AG) pour la certification des entreprises à l'étranger. Ce montant a augmenté d'environ 185'000 Fr. en raison de frais de certification supplémentaires. 493'000 Fr. additionnels ont été investis pour le renforcement des organisations membres, l'explication étant que nouvellement, les marchés régionaux ne sont plus subventionnés par l'OFAG, ce qui facilite l'établissement des rapports pour les organisations membres. La plus grande croissance est constatée dans le département Marketing et communication: les frais de production ont passé de 1,1 mio. Fr. en 2022 à 2,2 mio. Fr. en 2023. Cette augmentation s'explique par les mesures d'économie de 2022, car les plus importantes économies ont dû être réalisées au niveau des frais de production, et par le transfert d'une facture de frais de production du magazine Bioactualités dans cette catégorie de coûts.

Les frais de personnel ont augmenté par rapport à l'année précédente et ont passé de 9,7 mio. Fr. à 10,5 mio. Fr. en 2023. La raison principale, outre le renchérissement, est la formation d'une nouvelle provision dans le domaine du personnel d'un montant de 280'000 Fr.

Les autres charges d'exploitation ont nettement diminué et ont passé de 3,2 mio. Fr. à 2,6 mio. Fr. Les frais pour le conseil d'entreprise et juridique, les frais d'impression et les frais d'informatique ont aussi nettement baissé. En raison des investissements faits dans Biomondo et la numérisation, les amortissements ont connu une augmentation de 234'000 Fr. et passent de 350'000 Fr. en 2022 à 584'000 Fr. pour 2023.

On obtient ainsi pour l'année 2023 un résultat d'exercice de 106'000 Fr. et des résultats financiers et accessoires négatifs de -40'000 Fr. en raison de l'assainissement du compte de régularisation Céréales fourragères. En raison d'une réduction totale de 330'000 Fr. des moyens spécifiquement affectés au bilan, il résulte un bénéfice de 397'000 Fr.

ANNEXE AUX COMPTES 2023

Bio Suisse est une association enregistrée sous le numéro CHE-106.506.215.
Bio Suisse est une personne morale exonérée d'impôts par le canton de Bâle-Ville.

1. Indications sur les principes utilisés dans les comptes

Les comptes annuels présents ont été établis selon les prescriptions du droit suisse, en particulier selon les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du code des obligations (art. 957 à 962).

2. Indications, répartitions et explications relatives aux positions du bilan et des comptes d'exploitation

	2023 Montant Fr.	2022 Montant Fr.
a) Stocks		
Les stocks sont composés du matériel promotionnel qui est vendu à moitié prix à nos membres. La valeur des stocks s'élève au 31.12.2023 à 141'744.45 Fr. et a été corrigée du tiers des stocks autorisés par les impôts soit un montant de 47'248.15 Fr.	94'496.30	78'836.93
b) Participations		
La participation représente notre filiale à part entière ICB International Certification Bio Suisse AG, capital-actions de 300'000 Fr., valeur comptable.	100'001.00	100'001.00
c) Produit extraordinaire		
En 2022, ristournes de l'AVS pour des frais de gestion et la taxe sur le CO ₂ . En 2023, ristournes de l'AVS pour des frais de gestion et la taxe sur le CO ₂ 5'278.40 Fr. et 1'200 Fr. charges du passé de Bio Nordwestschweiz.	6'478.40	8'107.55
c) Charges extraordinaires		
En 2023, décomptabilisation charges du passé 2020+2022 2'171 Fr. et assainissement caisse compte de régularisation Céréales fourragères 55'112.31 CHF.	57'283.31	0.00
d) Valeur de marché des titres		
Cotation des dépôts des titres auprès de la BAS, valeur du marché	1'256'087.69	1'242'997.04
e) Engagements de leasing	aucun	aucun
f) Dettes à long terme: location des locaux jusqu'en 2028 p.a.	400'000.00	400'000.00

3. Dettes envers des institutions de prévoyance

Les factures ouvertes en fin d'année de la fondation collective Nest pour les cotisations du 2^{ème} semestre se montent à:

	269'119.90	249'493.80
--	------------	------------

4. Dissolution de réserves latentes	653'453.82	872'546.18
--	------------	------------

5. Moyenne annuelle des postes de travail à temps complet

2023: 76.54 équivalents plein temps pour 95 collaborateurs-trices
2022: 77.10 équivalents plein temps pour 93 collaborateurs-trices

Rapport de la Commission de gestion (CG) de Bio Suisse à l'Assemblée des délégués du mercredi 17 avril 2024 pour l'année 2023

Chers délégué-e-s,

Conformément au Règlement de la Commission de gestion (CG), la CG rend par la présente son rapport annuel pour son activité en 2023.

La CG était présente aux Conférences des Présidents et aux Assemblées des délégués avec une délégation ainsi qu'à la discussion finale avec la société de révision BDO qui s'est déroulée en ligne. La CG a présenté, en outre, lors de l'Assemblée des délégué-e-s d'avril 2023, son rapport sur les recours retirés à l'attention de l'Instance de recours indépendante (IRI).

Sur demande du Comité, la CG a vérifié quelle est la procédure conforme à la réglementation lors de décisions importantes ou critiques des commissions de labellisation (CL). La question posée était si c'est à la CL de prendre des décisions importantes ou critiques ou si elle peut les déléguer au Comité. Il a été constaté que cela est réglé dans la description des fonctions des CL. La CL évalue s'il pourrait s'agir d'une décision importante ou critique et si elle veut la transmettre au Comité.

Cette procédure est rarement choisie. Le/la requérant-e n'est pas informé si la décision a été prise par la CL ou par le Comité.

La CG a rencontré plusieurs membres de la Direction pour un échange.

Les thèmes discutés étaient la fourchette salariale, les salaires et conditions de travail, le stage agricole obligatoire pour les collaborateurs-trices du secrétariat ainsi que la taille du secrétariat. Il s'agit en partie de questions ou critiques qui sont régulièrement soulevés lors des Assemblées des délégué-e-s. Les collaborateurs-trices ressentent parfois ces questions récurrentes comme l'expression d'un manque de confiance.

Concernant la fourchette salariale (comparaison du salaire le plus bas avec le salaire le plus élevé) Bio Suisse présente une valeur comparativement basse d'au maximum 3,6. Cette valeur est actuellement même encore plus basse. Il n'existe pas de chiffres officiels au sein des organisations agricoles. Selon un tableau d'Unia, les organisations de commercialisation Coop (10) et Migros (18) ont des valeurs bien plus élevées. Et dans les grands consortiums, la fourchette salariale atteint des valeurs nettement supérieures à 100.

Les salaires de Bio Suisse ne sont actuellement pas concurrentiels dans divers secteurs selon les dires de la Direction. Des conditions de travail avantageuses et modernes doivent aider à compenser cela. De l'attention est accordée aux questions critiques sur la taille du secrétariat. Après le développement de ces dernières années, le secrétariat ne devrait si possible plus être agrandi.

Le stage agricole est obligatoire selon une décision de l'AD de l'an 2000. Durant la première année de travail, les employé-e-s doivent effectuer un stage agricole de deux jours. Il existe un règlement sur le stage en agriculture pour les collaborateurs-trices du secrétariat. En contrepartie, les producteurs-trices Bourgeon ont la possibilité de réaliser un stage de découverte d'une journée au secrétariat. Pendant la pandémie, les stages agricoles ont accumulé un retard qu'il est prévu d'éliminer jusqu'à la fin 2024.

La CG est de l'avis que les employé-e-s du secrétariat travaillent avec beaucoup d'engagement et de manière très professionnelle. Les membres de la Direction sont conscients qu'ils doivent gérer les moyens financiers avec précaution. La compréhension mutuelle pourrait être encouragée par des échanges réguliers de la part des collaborateurs-trices (stages) mais aussi des délégué-e-s (journées de découvertes au secrétariat).

Les contributions de Bio Suisse à la recherche et à la vulgarisation ont aussi été abordées lors des discussions. Beaucoup de centres de coûts en sont concernés dans les comptes de Bio Suisse. D'importants mandats sont annuellement attribués en particulier au FiBL. Mais des projets privés sont aussi soutenus. Les moyens financiers spécifiquement affectés à la sélection biologique sont en augmentation. Si les moyens sont affectés, ils sont reconnus comme fonds propres et il est possible d'obtenir des subventions supplémentaires de la Confédération.

Avec les contrôles ordinaires ainsi que les contrôles approfondis prévus, la vérification des comptes 2023 a été assurée par la société de révision BDO. Les résultats se basent sur une vérification intermédiaire et une vérification finale. L'organe de révision recommande à l'Assemblée des délégué-e-s d'adopter les comptes 2023. La CG soutient cette motion.

La CG est une instance consultative de l'Assemblée des délégué-e-s. Nous remercions les délégué-e-s pour la confiance accordée et restons volontiers à leur disposition.

Turbach, le 22.02.2024

Laurent Godel

Herbert Volken

Toni von Grünigen

Rapport de l'Instance de recours indépendante (IRI) de Bio Suisse adressé à l'Assemblée des délégués du 17 avril 2024 pour la période de janvier à décembre 2023

L'année 2023 n'a pas vu de nouveaux cas de recours. Deux recours de l'année 2022 n'ont été finalisés qu'en 2023 ou ont été retirés début 2023.

L'IRI a pris connaissance du rapport de la CG à l'attention de l'Assemblée des délégué-e-s du 18 avril 2023. Lors d'une séance avec le Comité et la Direction, ce rapport a été discuté, la collaboration a été précisée et la compréhension mutuelle approfondie.

Safien, le 28 février 2024

L'instance de recours indépendante de Bio Suisse:

Simon Buchli, président
Lucienne Gaillard, vice-président
Hansjörg Schneebeili
Barbara Oppliger
Bettina Springer



Assemblée des délégué-es du 17 avril 2024

1.4 : Élection de l'organe de révision

Annexe de l'envoi préparatoire du 15.3.2024/NST

1. Contexte

Selon l'article 32 des statuts, les délégué-es élisent chaque année une société de fiduciaire ou de révision indépendante qui vérifie la tenue de la comptabilité de Bio Suisse.

2. Motion du Comité

Le Comité propose de nouveau d'élire la société BDO Visura pour la vérification de la comptabilité 2024 pendant l'année civile 2025.

BDO AG
Viaduktstrasse 42
4052 Bâle

Madame Daniela Kaiser

Experte-révisseuse, experte comptable avec diplôme fédéral, dom. spéc. OSBL

3. Question soumise au vote

- Qui élit la société BDO AG de Bâle comme organe de révision pour la vérification de la comptabilité 2024 pendant l'année civile 2025?
- Qui refuse cette élection?
- Abstentions?

Assemblée des délégué-e-s du 17 avril 2024

2.1: Modification du principe «Apiculture et produits apicoles»

Annexe de l'envoi du 15.03.2024 /PAS

L'essentiel en bref

L'ensemble du chapitre «Apiculture et produits apicoles» a été révisé l'année passée par un groupe de pilotage composé d'apiculteurs-trices et de représentante-s de la CLA. Dans le cadre de cette révision, des modifications du principe sont aussi prévues. Les passages insignifiants doivent être déplacés au niveau des règlements ou supprimés. Concrètement, ces modifications concernent le type de contrat des apiculteurs non agricoles, qui est transféré dans les règlements, ainsi que les exigences minimales concernant l'emplacement, qui doivent être supprimées ou réglées dans le règlement sur l'emplacement.

1. Situation initiale et contexte

Des feedbacks d'apiculteurs-trices et d'organismes de contrôle ont été enregistrés au cours des dernières années. Il a été décidé en 2022 qu'un groupe de travail révisé entièrement le chapitre «Apiculture et produits apicoles». Par la suite le principe a aussi été révisé.

Les passages insignifiants pour le principe doivent être déplacés au niveau des règlements ou supprimés. Le type de contrat des apiculteurs non agricoles, qui ont actuellement un contrat de licence avec Bio Suisse, doit être réglé au niveau des règlements. En outre, les règlements sur les exigences minimales permettaient jusqu'à maintenant que certaines ruches puissent être placées dans des endroits qui ne correspondent pas aux exigences prescrites pour les emplacements. Ceci est en contradiction avec le principe de la globalité et doit donc être supprimé dans les règlements et le principe. Les questions concernant l'emplacement doivent dorénavant être réglées exclusivement au niveau des règlements. La CLA et la CQ ont approuvé les modifications du principe.

2. Motion du Comité

Le Comité recommande de modifier de la manière suivante le principe dans la Partie II, chapitre 5.8 «Apiculture et produits apicoles» (modifications soulignées / biffées):

Les directives générales pour la production animale (cf. Directives générales pour la production animale Partie II, chap. 4, page 134) doivent être aussi appliquées par analogie à l'apiculture.

Les entreprises apicoles non agricoles peuvent produire et commercialiser des produits apicoles avec le Bourgeon. ~~Elles doivent pour cela conclure un contrat de licence avec Bio Suisse.~~ Si un apiculteur exploite plusieurs ruchers, toutes les unités doivent respecter les exigences de Bio Suisse, même si elles se trouvent dans des régions différentes.

Les apiculteurs qui sont responsables d'une entreprise agricole qui n'est pas certifiée Bourgeon ne sont pas admis comme apiculteurs Bourgeon.

L'apiculture pratiquée par une ferme Bourgeon peut être non bio si elle est louée à une tierce personne qui n'a aucune responsabilité dans une ferme Bourgeon.

~~Bio Suisse peut délimiter des zones et des régions dont les produits apicoles ne peuvent pas être commercialisés avec le Bourgeon, mais les exigences minimales doivent quand même être respectées dans ces régions-là.~~

~~Les fermes Bourgeon peuvent se contenter de respecter les exigences minimales définies dans les règlements si elles ne commercialisent pas les produits avec le Bourgeon.~~

3. Explications

Le type de contrat des apiculteurs non agricoles n'a pas besoin d'être mentionné dans le principe et doit être transféré au niveau des règlements. Actuellement, les apiculteurs non agricoles concluent avec Bio Suisse un contrat de licence. Il y a dans le cadre de la révision du règlement des droits de licence une discussion sur la question de savoir si les apiculteurs non agricoles doivent obtenir un contrat de production. Il s'ensuit qu'ils recevraient alors aussi l'ensemble des droits et devoirs qui vont avec une affiliation à Bio Suisse et devraient devenir membres d'une OM.

Le règlement sur les exigences minimales permet actuellement aux apiculteurs que certaines ruches puissent être placées dans des endroits qui ne correspondent pas aux exigences prescrites pour les emplacements. Le miel de ces emplacements ne peut toutefois pas avoir le Bourgeon. Cela ne garantit pas le respect du principe de la globalité et complique les contrôles. Les exigences minimales doivent maintenant être supprimées du principe et des règlements pour que la thématique des emplacements soit réglée dans le règlement «Emplacement des ruches».

4. Questions soumises au vote

- Qui accepte que le Cahier des charges, Partie II, chapitre 5.8, soit modifié selon la motion du Comité?
- Est-ce que le Cahier des charges, Partie II, chapitre 5.8, ne doit pas être modifié?
- Abstentions?

Assemblée des délégués du 17 avril 2024

2.2: Décision de principe sur l'affiliation obligatoire des preneurs de licences à l'OM PL ou à une autre OM

Annexe de l'envoi du 15.03.2024 / DIA

L'essentiel en bref

L'OM Preneurs de licences (OM PL) a été acceptée par l'AD d'automne 2023 dans la Fédération comme nouvelle organisation membre (OM) avec le nombre fixe de deux voix de délégués. Comme pour les producteurs-trices Bourgeon, qui doivent s'affilier à une OM de leur choix, tous les preneurs de licences devraient à l'avenir aussi être automatiquement membres prioritaires d'une OM, de préférence de l'OM PL. La mise au point de cet objectif sera assurée par le Secrétariat en étroite collaboration avec l'OM PL. L'AD devra voter en automne 2024 une modification correspondante des statuts.

1. Situation initiale et contexte

Vu que l'OM PL a été enregistrée lors de l'AD de l'automne 2023 comme 33^{ème} organisation membre et que la phase pilote est ainsi terminée, sa position dans la Fédération est assurée. Cela implique que les preneurs de licences devraient à l'avenir s'affilier à une OM comme c'est le cas pour les producteurs-trices Bourgeon. L'OM PL est la représentante des preneurs de licences et donc l'OM qui peut le mieux endosser les requêtes des preneurs de licences. L'OM PL permet aux preneurs de licences d'apporter des thèmes dans la Fédération, et ils ont en outre, en plus du Secrétariat, un autre point de contact et d'information pour leurs requêtes. La mise en œuvre de cet objectif doit être traitée ces prochains mois par le Secrétariat en collaboration avec l'OM PL. Cela comprend l'enregistrement de cette thématique dans le Cahier des charges et dans les statuts.

2. Motion du Comité

Le Comité recommande de prendre une décision de principe sur la question de savoir si les preneurs de licences doivent à l'avenir être membres d'une OM (de préférence l'OM PL). L'élaboration détaillée sera effectuée d'ici l'automne. L'AD d'automne 2024 votera alors sur une modification correspondante des statuts.

3. Explications

L'enregistrement de l'OM PL dans la Fédération permet aux preneurs de licences d'avoir une OM qui représente leurs intérêts. Les avantages pour les preneurs de licences sont une représentation compétente dans la Fédération, des informations sur les modifications prévues du Cahier des charges, l'apport de thèmes qui préoccupent les preneurs de licences, une meilleure mise en réseau de preneurs de licences entre eux et avec les producteurs-trices ainsi que la possibilité de s'impliquer activement dans la poursuite du développement du cahier des charges. Pendant la phase pilote, l'OM PL a été financée par le Secrétariat. À l'avenir la Fédération ne soutiendra plus financièrement l'OM PL. L'affiliation obligatoire des preneurs de licences pourrait aussi permettre de couvrir une partie du financement.

Le Comité recommande pour ces raisons de prendre la décision de principe que les preneurs de licences doivent à l'avenir être membres de l'OM PL (ou d'une autre OM).

4. Questions soumises au vote

- Les preneurs de licences devront-ils à l'avenir obligatoirement être membres de l'OM Preneurs de licences ou d'une autre OM?
- Les preneurs de licences ne devront-ils à l'avenir pas obligatoirement être membres de l'OM Preneurs de licences ou d'une autre OM?
- Abstentions?

Assemblée des délégué-e-s du 17 avril 2024

2.3: Initiative Biodiversité

Annexe de l'envoi du 15.03.2024 / MBO

L'essentiel en bref

La science et les autorités compétentes constatent que la biodiversité est fortement menacée dans le monde entier et en Suisse. Les mesures actuelles ne suffisent pas pour renverser la tendance négative. L'agriculture intensive avec les grandes quantités de pesticides de synthèse et d'engrais chimiques est une des causes, mais pas la seule. Les villes et les communes ont aussi leur part de responsabilité.

Le débat public sur l'Initiative Biodiversité tourne cependant aussi autour de l'administration forcenée qui régit les constructions dans les zones agricoles et autour de la qualité et de la grandeur des aires protégées.

L'agriculture biologique prend sa responsabilité au sérieux. Comme des études et des recensements scientifiques le montrent, elle fournit une importante contribution à la solution des problèmes.

1. Situation initiale et contexte

«La nature et le patrimoine» sont déjà protégés par l'art. 78 de la Constitution fédérale. L'application est du ressort des cantons. Alors que les agriculteurs déplorent les restrictions qui en découlent pour l'exploitation et les constructions, les organisations de protection de la nature signalent l'application insuffisante par les cantons et la diminution de la biodiversité qui continue. Une initiative populaire fédérale exige de compléter la Constitution fédérale avec un nouvel article 78a «Paysage et biodiversité»:

En complément à l'art. 78, la Confédération et les cantons veillent, dans le cadre de leurs compétences:

- à préserver les paysages, la physionomie des localités, les sites historiques et les monuments naturels et culturels dignes de protection;
- à ménager la nature, le paysage et le patrimoine bâti également en dehors des objets protégés;
- à mettre à disposition les surfaces, les ressources et les instruments nécessaires à la sauvegarde et au renforcement de la biodiversité.

La mise en œuvre d'une disposition constitutionnelle dure longtemps. Les mesures à prendre doivent encore être définies. Il n'apparaît que plus tard qui finit par payer et qui finit par profiter. C'est pour cette raison que le Conseil fédéral et le Conseil national voulaient résoudre rapidement, prévisiblement et efficacement les problèmes urgents avec un contre-projet. Sous la pression de l'Union suisse des paysans, le Conseil des États s'est cependant catégoriquement prononcé contre.

Le contre-projet a été définitivement rejeté en décembre 2023 par le Conseil des États. L'initiative viendra donc en votation. La votation est agendée pour septembre 2024.

Le Comité de Bio Suisse – en ayant tiré leçon de l'Initiative pour un potable propre – a très tôt étudié l'initiative et le contre-projet et décidé en janvier 2023 de recommander de voter oui aux deux et de pratiquer une communication retenue. Selon les statuts cela fait partie de ses compétences.

Bio Ostschweiz a demandé que la recommandation de vote soit décidée par l'AD du printemps 2023. Elle a décidé au printemps et en automne d'attendre jusqu'à ce que le projet définitif soit connu.

2. Motion du Comité

1. L'Assemblée des délégués renonce à donner une recommandation de vote.
2. Bio Suisse mentionne dans la communication les prestations de l'agriculture biologique et représente la position favorable du Comité. La communication doit rester retenue.

3. Explications

Les discussions sont controversées au sein de l'agriculture.

- D'une part de nombreux paysans et paysannes bio sont à bon droit d'avis qu'énormément de choses sont déjà faites pour la biodiversité. Ils craignent des prescriptions rigides pour les surfaces ainsi que d'autres restrictions pour le développement de leurs bâtiments d'exploitation motivées par le point «ménager le patrimoine bâti».
- D'autre part la biodiversité est d'une importance capitale pour les fermes bio. Les auxiliaires sont irremplaçables contre les ravageurs, et ils aident à la fécondation. Des sols sains et une vie du sol diversifiée sont des éléments centraux de l'agriculture biologique.
- Les attentes de nos client·es à l'égard de Bio Suisse sont très claires: Ne pas recommander de voter oui à cette initiative populaire ne serait compris que par très peu de monde. Cela exigerait un énorme effort de communication sans que le succès puisse être garanti.

4. Questions soumises au vote

L'Assemblée des délégués accepte-t-elle la motion du Comité?

- Oui (= pas de recommandation de vote par l'AD, Bio Suisse communique les prestations de l'agriculture biologique, la position favorable du Comité, communication retenue)
- Non (= recommandation de vote par l'AD)
- Abstentions

Assemblée des délégués du 17 avril 2024

2.4: Motion pour adapter des principes spécifiques d'affouragement pour les ruminants

Annexe de l'envoi du 15.03.2024 /CO

L'essentiel en bref

Bio Grischun et Progana demandent de modifier les principes d'affouragement spécifiques pour les ruminants (Principe du Cahier des charges de Bio Suisse, Partie II, chapitre 4.2 «Affouragement»).

4.2 Affouragement

L'alimentation des animaux domestiques doit respecter leurs besoins spécifiques et ne devrait pas concurrencer directement l'alimentation humaine.

Les animaux doivent en principe être nourris avec des aliments fourragers Bourgeon provenant de l'exploitation. Les aliments de reconversion de sa propre exploitation peuvent représenter au maximum 60 % de la ration (exploitations en reconversion: jusqu'à 100 %). Les fourrages extérieurs ne doivent servir qu'à compléter les fourrages de base produits par l'exploitation et doivent provenir le plus possible de l'agriculture biologique.

L'alimentation des jeunes mammifères doit être basée sur du lait non altéré, de préférence du lait maternel. Tous les mammifères doivent être nourris avec du lait non altéré pendant une période minimale déterminée selon l'espèce animale.

Les composants des aliments fourragers doivent être laissés à l'état naturel et les techniques utilisées dans la préparation des aliments doivent être les plus naturelles et les moins énergivores possible. Les aliments fourragers ne doivent pas contenir plus de traces d'organismes génétiquement modifiés ou de leurs produits dérivés que les limites supérieures légales fixées.

Principes d'affouragement spécifiques pour les ruminants

L'affouragement est constitué à 100 % de composants ~~biologique~~ Bourgeon. Tous les aliments fourragers sont composés au minimum à 90% ~~100%~~ de cultures Bourgeon suisses (à l'exception des sous-produits de meunerie), ~~tant que l'offre indigène n'est pas disponible.~~

~~Les délais transitoires suivants s'appliquent pour l'utilisation de composants protéiques Bourgeon étrangers dans les concentrés de fabricants d'aliments complexes sous licence par rapport à la quantité annuelle de concentrés pour ruminants:~~

- ~~■ 10 % max. de composants protéiques Bourgeon étrangers du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026~~
- ~~■ 5 % max. de composants protéiques Bourgeon étrangers du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028~~

~~À partir du 01.01.2020, 90 pourcents du total affouragé devront être des fourrages Bourgeon suisses, et l'ensemble de l'affouragement devra provenir de cultures Bourgeon suisses à partir du 01.01.2022 (sous-produits de meunerie mis à part).~~

Les ruminants doivent consommer une proportion minimale de fourrages de prairies (frais, ensilés ou séchés) et de pâturages calculée par rapport à la ration annuelle. Cette proportion est de 75 % en zone de plaine et de 85 % en zone de montagne. Le reste de la ration peut être constitué d'autres fourrages de base. La ration peut comporter en complément au maximum 10 pourcents de concentrés et 5 % à partir du 01.01.2022 (sous-produits de meunerie mis à part).

1. Situation initiale et contexte

L'AD a pris au printemps 2018 la décision qu'à partir du 1^{er} janvier 2022 l'alimentation des ruminants devait comporter exclusivement 100 % de fourrages Bourgeon Suisse et une proportion maximale de 5 % de concentrés. Selon les feedbacks de la base au printemps 2023 et ceux du secteur du lait, l'application de ces directives d'affouragement s'est révélée être un défi pour certaines fermes, surtout dans les régions de montagne. Bio Grischun avait alors exigé une discussion qui a été soutenue par d'autres OM. Pour aboutir à une détente déjà pour l'affouragement d'hiver 2023-24, Bio Ostschweiz a déposé l'automne passé une motion pour l'AD. Le Comité avait entre-temps institué un groupe de travail sur l'affouragement des ruminants. Sur la base de sa recommandation, une contre-motion qui proposait une modification provisoire des directives concernant les composants protéiques dans les concentrés avait été formulée. Cette contre-motion se présentait comme une solution de compromis qui garantissait aux fermes davantage de temps sans remettre en question le principe de l'affouragement 100 % Bourgeon suisse. La démarche était centrée sur la solidarité de Bio Suisse, surtout à l'égard des fermes qui continuent d'être confrontées à de grands défis. La contre-motion a été acceptée lors de l'AD de l'automne passé, ce qui ne remettait cependant pas en question les principes de 2018. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Point de vue des motionnaires d'après la motion

- Le Cahier des charges de Bio Suisse devrait laisser une marge de manœuvre raisonnable pour qu'un nombre suffisamment important d'exploitations s'y retrouvent et qu'un grand nombre d'exploitations de toutes les zones soient prêtes à produire aux conditions de Bio Suisse. Nous n'avons pas trop de bétail, car il y a une demande suffisamment importante de lait bio, mais il n'y a souvent pas assez de fourrages Bourgeon indigènes disponibles.
- La politique agricole se concentrera à l'avenir davantage sur l'alimentation des ruminants à base de fourrages grossiers. L'approvisionnement en fourrages grossiers Bourgeon indigènes va certes s'améliorer, mais il ne devrait pas toujours suffire lors des années de sécheresse extrême qui se multiplient, comme cela s'est déjà produit depuis l'introduction des nouvelles directives. L'adaptation proposée des directives tient compte de la nécessité de limiter l'approvisionnement en fourrages grossiers à l'étranger. Ainsi, l'achat de fourrage de base riche en protéines est également possible pour les exploitations sans aliments concentrés.
- En raison du changement climatique, la Suisse sera à l'avenir encore plus dépendante de l'importation de fourrages de base Bourgeon. Cela entraînera des conséquences administratives et financières négatives (autorisations exceptionnelles).
- L'adaptation des directives empêche que le potentiel d'abus augmente. Il faut éviter que des exploitations soient poussées dans l'illégalité. Le risque de nuire à la réputation est considérable.
- L'adaptation des directives offre également des perspectives aux exploitations bio de longue date et bien établies en préservant et en stabilisant l'infrastructure de transformation, y compris la logistique.
- La directive adaptée représente un net durcissement par rapport à la situation de départ avant la décision de l'AD de 2018. Auparavant, il n'y avait aucune prescription concernant la part indigène (de 0 à 100) et 10% de bio UE étaient autorisés.
- La directive adaptée permet à toutes les exploitations d'acheter directement des aliments, et pas seulement aux fabricants d'aliments composés.
- Dans le domaine du marketing, l'argument 100 % CH n'a pas été suffisamment exploité, la valeur ajoutée obtenue ne couvrant pas les coûts supplémentaires. C'est pourquoi l'adaptation des directives ne doit en aucun cas conduire à une baisse du prix du lait bio.
- Un déplacement de l'élevage de ruminants bio des zones de montagne vers les zones de plaine n'est pas une bonne évolution pour Bio Suisse. La production de lait bio devrait rester faisable et rentable, en particulier dans toutes les zones de montagne.

2. Recommandation du Comité

Le Comité a discuté de la motion le 22 février 2024 et il recommande à l'AD de la refuser.

3. Explications

Le Comité remercie pour la motion.

Les principes pour l'alimentation des ruminants décidés par l'AD en 2018 mettent de nombreuses fermes laitières Bourgeon devant des défis, ce dont le Comité est conscient. L'adoption par l'AD en automne dernier de la réglementation exceptionnelle pour l'utilisation limitée dans le temps de composés protéiques Bourgeon étrangers garantit aux fermes concernées davantage de temps pour des changements. Et en même temps cela permet un élargissement progressif de l'offre en composants fourragers protéiques suisses.

Une production de lait et de viande respectueuse des conditions locales et basée sur les herbages fournira aussi à l'avenir une importante contribution à la sécurité de l'approvisionnement et à une alimentation humaine équilibrée. Cela est aussi consigné par écrit par le Conseil fédéral dans sa «Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050».

Production respectueuses des conditions locales signifie ici que les fermes adaptent le nombre d'animaux à la surface fourragère disponible ainsi que les compétences opérationnelles aux conditions topographiques et climatiques. Les régions défavorisées, comme les régions de montagne ou les sites en forte pente, obtiennent par des paiements directs une compensation correspondante.

Les principes de 2018 ont de nouveau été confirmés par l'AD en automne 2023. Ces principes ne sont pas irréalistes mais orientés vers l'avenir. Ils s'orientent d'après les principes du Bourgeon, qui veut respecter le mieux possible les cycles naturels et concevoir une alimentation qui sera encore valable pour nos petits-enfants.

4. Questions soumises au vote

- Qui accepte de modifier le principe de la Partie II, chapitre 4.2 du Cahier des charges, selon la motion de Bio Grischun et de Prokana?
- Qui refuse cette modification du principe?
- Abstentions?

Motion à l'Assemblée des délégués de Bio Suisse du 17 avril 2024 pour l'adaptation des principes des directives Bio Suisse, partie II, chap. 4.2 Affouragement

Texte des directives 2024

Principes d'affouragement spécifiques pour les ruminants

L'affouragement est constitué à 100 pourcent de composants biologiques. Tous les aliments fourragers sont composés à 100 % de cultures Bourgeon suisses (à l'exception des sous-produits de meunerie).

Les délais transitoires suivants s'appliquent pour l'utilisation de composants protéiques Bourgeon étrangers dans les concentrés de fabricants d'aliments complexes sous licence par rapport à la quantité annuelle de concentrés pour ruminants :

- 10 % max. de composants protéiques Bourgeon étrangers du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
- 5 % max. de composants protéiques Bourgeon étrangers du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028

En raison des nombreuses demandes qui ont déjà été adressées à Bio Suisse dans ce contexte, les organisations membres Bio Grischun et PROGANA demandent l'adaptation suivante du Cahier des charges :

L'affouragement est composé à 100 % de composants **Bourgeon**. L'ensemble du fourrage est composé d'au moins **90%** de produits Bourgeon suisses (à l'exception des sous-produits de meunerie), **tant que l'offre n'est pas disponible en Suisse.**

Arguments clés :

- Le Cahier des charges de Bio Suisse devrait laisser une marge de manœuvre raisonnable pour qu'un nombre suffisamment important d'exploitations s'y retrouvent et qu'un grand nombre d'exploitations de toutes les zones soient prêtes à produire aux conditions de Bio Suisse. Nous n'avons pas trop de bétail, car il y a une demande suffisamment importante de lait bio, mais il n'y a souvent pas assez de fourrages Bourgeon indigènes disponibles.
- La politique agricole se concentrera à l'avenir davantage sur l'alimentation des ruminants à base de fourrages grossiers. L'approvisionnement en fourrages grossiers Bourgeon indigènes va certes s'améliorer, mais il ne devrait pas toujours suffire lors des années de sécheresse extrême qui se multiplient, comme cela s'est déjà produit depuis l'introduction des nouvelles directives. L'adaptation proposée des directives tient compte de la nécessité de limiter l'approvisionnement en fourrages grossiers à l'étranger. Ainsi, l'achat de fourrage de base riche en protéines est également possible pour les exploitations sans aliments concentrés.

- En raison du changement climatique, la Suisse sera à l'avenir encore plus dépendante de l'importation de fourrages de base Bourgeon. Cela entraînera des conséquences administratives et financières négatives (autorisations exceptionnelles).
- L'adaptation des directives empêche que le potentiel d'abus augmente. Il faut éviter que des exploitations soient poussées dans l'illégalité. Le risque de nuire à la réputation est considérable.
- L'adaptation des directives offre également des perspectives aux exploitations bio de longue date et bien établies en préservant et en stabilisant l'infrastructure de transformation, y compris la logistique.
- La directive adaptée représente un net durcissement par rapport à la situation de départ avant la décision de l'AD de 2018. Auparavant, il n'y avait aucune prescription concernant la part indigène (de 0 à 100) et 10% de bio UE étaient autorisés.
- La directive adaptée permet à toutes les exploitations d'acheter directement des aliments, et pas seulement aux fabricants d'aliments composés.
- Dans le domaine du marketing, l'argument 100% CH n'a pas été suffisamment exploité, la valeur ajoutée obtenue ne couvrant pas les coûts supplémentaires. C'est pourquoi l'adaptation des directives ne doit en aucun cas conduire à une baisse du prix du lait bio.
- Un déplacement de l'élevage de ruminants bio des zones de montagne vers les zones de plaine n'est pas une bonne évolution pour Bio Suisse. La production de lait bio devrait rester faisable et rentable, en particulier dans toutes les zones de montagne.

Au nom des comités de Bio Grischun et de PROGANA,

Claudio Gregori,



Président Bio Grischun

Jennifer Oppliger,



Gérance Bio Grischun

Steve Bonvin,



Président Conseil d'administration PROGANA

Kurt Zimmermann,



Directeur PROGANA

19 février 2024

Assemblée des délégué-e-s du 17 avril 2024

3.1/3.2: Réélection complète du Comité y compris la présidence

Annexe de l'envoi du 15.03.2024 / DIA

L'essentiel en bref

Les délégué-e-s élisent les membres du Comité pour un nouveau mandat de quatre ans. Tous les membres actuels du Comité se présentent à la réélection: Urs Brändli (Président), Milo Stoecklin, Karine Contat, Joseph Bircher, Cédric Guillod, Dora Fuhrer et Rahel Beglinger. Une candidature supplémentaire pour la présidence a été déposée, il s'agit de Maria Thöni, membre de Bio Grischun.

1. Situation initiale et contexte

Selon l'art. 24 «Composition et élection» des Statuts, les membres du Comité sont élus pour quatre ans et sont rééligibles. La durée maximale de fonction s'élève à 16 ans pour les membres du Comité et à 20 ans en tout pour la Présidente / le Président (mandats au Comité plus mandats de Président). Les personnes travaillant pour Bio Suisse ou ayant régulièrement des relations d'affaires avec elle ou ayant atteint les 70 ans sont inéligibles. La composition du Comité doit tendre à refléter proportionnellement l'importance des branches de production et des régions linguistiques et respecter l'égalité des sexes. Les membres du Comité sont en règle générale des paysan-ne-s bio en activité.

Urs Brändli se met à disposition pour une réélection. Les six autres membres du Comité se mettent aussi à disposition pour une réélection. L'élection a été annoncée sur le site internet. Les OM peuvent proposer d'autres candidat-e-s. Aucune contre-candidature n'était connue lors de la clôture de rédaction.

2. L'élection

L'Assemblée des délégué-e-s élit une Présidente ou un Président et ensuite les autres membres du Comité. Le Comité propose un vote à bulletin secret pour la présidence et un vote à main levée pour les autres membres du Comité.

Selon l'art. 22 des Statuts, un vote à bulletin secret peut être demandé aussi pour les autres membres. Des bulletins d'élection sont préparés pour si l'Assemblée exige un vote à bulletin secret. Le bulletin d'élection comprend six lignes vides et une liste avec les noms des candidat-e-s connus. Les membres actuels sont listés en premier par ordre d'ancienneté, les nouveaux candidat-e-s (s'il y en a qui se sont annoncés) par ordre alphabétique. Le cumul de candidat-e-s est interdit. Les lignes vides ne jouent pas de rôle. Si un bulletin comprend plus de noms qu'il y a de mandats à pourvoir, les noms venant en dernier sont supprimés. Si plus de candidat-e-s qu'il y a de mandats à pourvoir atteignent la majorité absolue, ceux qui ont obtenu le moins de voix sont éliminés. S'il n'y a pas assez des candidat-e-s qui atteignent la majorité absolue, un nouveau tour d'élection a lieu. C'est alors la majorité simple qui compte pour le résultat de l'élection. Un troisième tour est donc ainsi exclu.

1. Élection à bulletin secret d'une Présidente ou d'un Président.

Les candidats officiels sont le Président actuel Urs Brändli et Maria Thöni (nouvelle). D'autres contre-candidats peuvent être annoncés jusqu'à et pendant l'assemblée.

BRÄNDLI, Urs, Président (depuis 2011), né en 1963, Goldingen SG,
ancien producteur Bourgeon, Bio Ostschweiz

THÖNI, Maria, nouvelle, Stierva GR,
Productrice Bourgeon, membre de Bio Grischun

2. Élection en bloc à main levée des six membres actuels du Comité.

Les candidate-s sont les six membres actuels du Comité. D'autres candidate-s peuvent être annoncés.

1. **STOECKLIN, Milo** (depuis 2012), né en 1973, Séprais JU,
producteur Bourgeon, membre de Bio-Jura
Comité, dicastère Marché, Président de la Commission du marché
2. **BIRCHER, Joseph** (depuis 2020), né en 1963, Malters, LU,
producteur Bourgeon, membre de Bio Luzern
Comité, dicastère Projets stratégiques et recherche
3. **CONTAT Karine** (depuis 2020), née en 1971, Grimisuat, VS,
productrice Bourgeon, Coordinatrice de Biovalais,
Comité, dicastère Formation
4. **GUILLOD Cédric** (depuis 2020), né en 1986, Praz-Vully, FR
vigneron Bourgeon, Comité de Bio Fribourg,
vice-président, dicastère Finances
5. **FUHRER, Dora** (depuis 2022), née en 1988, Aebnit, Burgistein BE,
productrice Bourgeon, Comité de Bio Bern
Comité, dicastère Communication
6. **B EGLINGER, Rahel** (depuis 2023), née en 1983, Mollis, GL,
productrice Bourgeon, membre de Bio Glarus,
Comité, dicastère Qualité



Maria Thöni

Paysanne de montagne, pédagogue, Dr phil.

Cheffe d'exploitation Angushof Thöni

Angushof Thöni

Octobre 2000 – aujourd'hui
Stierva

Paysanne de montagne

Direction d'exploitation en commun avec Christian Thöni

Église évangélique des Grisons

Janvier 2019 – juillet 2021
Chur

Directrice du service de pédagogie religieuse

Temps partiel 80%

Haute école pédagogique des Grisons

Août 2009 – août 2018
Chur

Chargée de cours en pédagogie

Temps partiel 40%

Paroisse de Bonaduz

Janvier 1999 – juin 2011
Bonaduz

Professeure de religion

Écoles à Augsburg

Septembre 1996 – juillet 1998
Augsburg

Professeure de religion

Regens Wagner Institut

Octobre 1994 – août 1996
Dillingen an der Donau (DE)

Sociopédagogue

 Veia Sumvei 11
7459 Stierva
Schweiz

 hofthoeni@sunrise.ch

 +41816811746

Lieu d'origine

Stierva

État civil

mariée

Enfants

1

Nationalité

Suisse - allemande

Liens

Angushof Thöni

Hobbys

course en montagne
(marathon), ski de fond,
musique (violon, saxophone,
guitare, bariton), chanter en
chœur

Formation

Katholische Stiftungsfachhochschule Benediktbeuern

Octobre 1992 – juillet 1996
Benediktbeuern

Diplôme de sociopédagogie HES

Katholische Stiftungsfachhochschule Benediktbeuern

Octobre 1992 – juillet 1996
Benediktbeuern

Diplôme de pédagogie religieuses HES

Bistum Augsburg - Lehrerseminar

Septembre 1996 – juillet 1998
Augsburg

Professeure de religion – Missio Canonica

Université d'Augsburg
Octobre 1996 – octobre 1998
Augsburg

Diplôme de pédagogie (Uni./ lic. phil.)

Université de Bâle
Janvier 2011 – décembre
2015 Basel

● Doctorat de philosophie et de pédagogie

Netzwerk Schulführung
(PHSG, PHGR, PHTG)
Septembre 2019 – juin 2021
Chur

● Directrice d'école

Cours

Bio Suisse
Octobre 2018 – octobre 2018

● Cours pour diriger un groupe d'échanges Probio

Activités extra-professionnelles

Janvier 2011 – décembre 2020

● Caissière de la coopérative d'alpage de Stierva

Autres cours

J & S : Animatrice de ski de fond pour enfants et jeunes (2016 – 2019)

EPL (Ehe und Partnerschaftliches Lernprogramm) : Directrice de cours

Voilà ce qui me distingue

Depuis 23 ans je gère avec mon mari Christian Thöni (ferme reprise des parents en 1994) et notre fille Helen Barbara (19 ans) notre ferme Angushof Thöni à Stierva. Pendant cette période comme paysanne de montagne, j'ai pu faire de multiples expériences en agriculture biologique avec accent sur l'élevage de vaches mères et développer des connaissances sur la réussite de la gestion d'une ferme. «Davantage de temps – davantage de qualité», cette devise est devenue celle de notre ferme pour l'élevage bovin et la vente directe. C'est avec ce portfolio que j'aimerais maintenant poser ma candidature pour la fonction de Présidente de Bio Suisse.

Mes points forts:

- ✓ Je m'occupe depuis 1995 de la qualité et de la direction financière dans différents domaines d'activités (sociopédagogie, agriculture, école). Je recherche volontiers le dialogue entre différents groupes professionnels. Grâce à la vente directe de viande d'Angus, j'ai pu développer beaucoup de connaissances sur le conseil clientèle et la communication de la qualité.
- ✓ La ténacité et la persévérance caractérisent ma façon de travailler dans notre ferme bio et dans mes activités extraprofessionnelles. Notre petite ferme bio (19 hectares: 11 hectares de terres en propriété, le reste en location) existe toujours malgré les réformes agraires et les coups du sort dans l'agriculture.
- ✓ J'apporte avec moi la capacité d'écoute et d'ouverture pour les argumentations qui tournent autour de l'agriculture biologique.
- ✓ Le plaisir d'analyser (p. ex. la direction financière de l'exploitation) et la recherche de solutions efficaces en incluant différentes perspectives me caractérisent.

Mes expériences:

- ✓ 23 ans comme cheffe d'exploitation de la ferme Angushof Thöni (points forts: les soins aux animaux, la vente directe, la direction financière, le développement de la qualité pour les responsables de l'exploitation, pour les vaches et leurs veaux ainsi que pour les clients)
- ✓ Direction du personnel (directrice du service de pédagogie religieuse, formation de directrice d'école), conseil, direction de cours
- ✓ Direction d'instances, de groupes d'intérêts (Probio) et de groupes de projets
- ✓ Travail fédératif: Présidente de l'association des paysannes de Surses, comité de l'association cantonale des femmes rurales des Grisons dans la période de 2003 à 2009, Présidente de Pro Raetia (depuis mai 2023), l'association cantonale pour les Grisons

- ✓ Pendant de nombreuses années, caissière de la Coopérative d'alpage Stierva (plaisir pour les chiffres et les discussions autour de l'argent)

Mes réussites:

- ✓ Gestion de la ferme avec Christian Thöni comme seul propriétaire de la ferme Angushof Thöni
- ✓ Clôture de promotion (Université de Bâle), cours de direction d'école à côté des tâches de cheffe d'exploitation et de mère de famille
- ✓ Famille en bonne santé et consciente de la joie donnée par la qualité de vie à Stierva et en vie commune avec les animaux de la ferme
- ✓ Réussites dans des courses de marathon de montagne

Ce qui m'intéresse dans la présidence de Bio Suisse:

- ✓ Collaboration au développement stratégique de Bio Suisse en tant que petite paysanne
- ✓ Développement et communication de directives (plus-values du bio pour l'agriculture et les clients)
- ✓ Direction financière et transparence pour toutes les fermes bio et tous les partenaires
- ✓ Favoriser la conscience de la qualité et de la plus-value du bio par le dialogue avec différents groupes d'intérêts
- ✓ Développement d'un réseau d'encouragement de la santé entrepreneuriale pour les fermes bio
- ✓ Développement d'un réseau de gestion des connaissances des anciens (chefs et chefs d'exploitations bio à la retraite)
- ✓ Réseautage: membre d'Alumni Uni Basel, de Pro Raetia (l'association pour les Grisons), coopérations interdisciplinaires pour l'agriculture biologique et l'industrie durables

Le slogan de Bio Suisse est: l'équilibre entre l'homme, l'animal et la nature.
J'utiliserais dans la présidence de Bio Suisse mes capacités et expériences pour que cet équilibre (bio et qualité de vie) puisse être vécu dans le plus grand nombre possible de fermes bio.

Stierva, le 16 février 2024



Direction de la ferme Angushof Thöni

Depuis la construction de la nouvelle stabulation en 1998, je dirige avec mon mari Christian Thöni l'exploitation comme ferme bio avec élevage de vaches mères. La ferme a 1.34324 unité de main-d'œuvre standard.

Mon mari est le 1 et moi le 0.34...

Mes points forts dans la ferme sont la comptabilité (tout ce qui tourne autour de l'analyse financière de la direction de la ferme), les soins aux animaux (étrillage des veaux et des vaches, apprivoiser les bêtes pour une bonne descendance) et la collaboration dans la vente directe (emballer la viande, service clients). En été j'aime faire les foins parce que je ratisse très volontiers et que la fenaison est un bon entraînement pour la course en montagne (mon hobby). L'alpage de Stierva est aussi aujourd'hui le lieu que je préfère, comme but d'entraînement et pour la fenaison.

En été 1998, j'ai passé cinq semaines sur l'alpage des vaches à Stierva; j'y ai fait la connaissance de mon mari et je suis restée à Stierva. En tant que Souabe bavaroise de naissance et fille de paysans, le travail corporel pour les foins et l'étable n'était rien de nouveau pour moi.

Nous vendons la plupart du Natura Beef Bio en vente directe. La race Angus fait qu'il est possible de vendre nos vaches d'élevage et de réforme à un bon prix. En ce moment nous avons 14 vaches et donc beaucoup de veaux s'ils naissent tous en bonne santé. C'est le plus important pour une ferme avec vaches mères. C'est pourquoi nous choisissons pour l'insémination artificielle des taureaux Angus qui transmettent des vélages faciles.

Nous essayons de garder des vaches mères (Angus) qui vivent le plus longtemps possible avec notre propre fourrage de base et nos soins attentifs.

Nous utilisons depuis plusieurs années des EM (microorganismes efficaces) et du charbon végétal, et nous consacrons beaucoup de temps pour observer les bêtes afin de garder un troupeau en bonne santé. Nous avons donc développé pour notre ferme la devise: «Davantage de temps – davantage de qualité».

Assemblée des délégués du 17 avril 2024

3.3: Confirmation d'élections à la Commission de la Qualité (CQ) et à la Commission du Marché (CM)

Annexe de l'envoi du 15.03.2024 / DIA

1. Situation initiale et contexte

Selon l'art. 27 des Statuts, les membres de la Commission de la Qualité et de la Commission du Marché doivent être confirmés par les délégués après l'élection par le Comité.

Commission de la Qualité (CQ):

Le deuxième représentant de la CLA qui siégera à la Commission de la Qualité sera Thomas Buchli à la place de Simon Jöhr.

Thomas Buchli gère à Tenna GR une ferme Bourgeon avec herbages et vaches mères, moutons, agrotourisme et production d'énergie solaire. Le Comité a approuvé cette proposition et a élu Thomas Buchli comme nouveau membre de la CQ.

Commission du Marché (CM):

Après une vacance de la représentation du Groupe spécialisé Œufs à la CM, Gad Günter a été élu comme nouveau président du GS Œufs et a donc un siège à la CM.

Gad Günter gère une ferme Bourgeon avec vaches mères, grandes cultures, légumes et poules pondeuses. Le Comité a déjà confirmé cette élection.

Jörg Streckeisen a repris la présidence du Groupe spécialisé Fruits depuis 2024 et est ainsi devenu membre de la CM, ce que le Comité a confirmé.

Jörg Streckeisen gère dans le canton de Thurgovie une ferme fruitière Bourgeon de 14 hectares et est le président du cercle arboricole (Obstbauring) de Bio Ostschweiz.

2. Motion du Comité

Le Comité recommande de confirmer l'élection de Thomas Buchli comme deuxième représentant de la CA à la Commission de la Qualité ainsi que l'élection de remplacement de Gad Günter (président du GS Œufs) et de Jörg Streckeisen (président du GS Fruits) à la Commission du Marché.

3. Questions soumises au vote

- Qui confirme les élections à la Commission de la Qualité et à la Commission du Marché selon la motion du Comité?
- Qui refuse de confirmer l'élection?
- Abstentions?

Thomas Buchli

Maître-agriculteur avec ferme bio et agrotourisme



Date de naissance 9 septembre 1981
État civil Marié avec Tanja Buchli, deux enfants

Contact Mitte 14, 7106 Tenna (GR)

081 630 54 71 / 079 776 37 56
biobuchli@gmx.ch
www.biobuchli.ch

Expérience professionnelle

01/2008 – maintenant Agriculteur indépendant avec sa propre ferme bio
Ferme herbagère vaches mères, moutons,
Agrotourisme et production d'énergie solaire

2005 – 2007 Travail dans la ferme bio des parents

08/2001 – 01/2003 Emploi comme mécanicien sur auto

Formation

06/2011 Maîtrise fédérale agricole

06/2009 Certificat fédéral de capacité d'agriculteur 09/2003

03/2005 Apprentissage agricole avec spécialisation en agriculture bio

08/1997 – 08/2001 Apprentissage de mécanicien sur voitures légères

avant École secondaire à Valendas

Politique / Engagements

06/2022 – maintenant Membre du CO de Kraftwerke Zervreila AG

05/2021 – maintenant Membre de la CLA de Bio Suisse

11/2020 – maintenant Président de l'association Verein Bündner Pärke

07/2020 – maintenant Membre du CO de l'hôpital Regionalspital Surselva AG

11/2016 – maintenant Président du CO d'Alpenblick Tenna AG (restaurant)

09/2015 – maintenant Cofondateur et directeur d'altatek GmbH
(développement de machine agricoles électriques)

03/2017 – 03/2023 Président du Naturpark Beverin

05/2015 – 07/2020 Conseil d'administration du Regionalspital Surselva AG

05/2015 – 11/2019 Président de l'association de communes SanaSurselva

01/2013 – 12/2020 Président de la commune de Safiental (40 %)

06/2010 – 05/2022 Remplaçant au Grand conseil du Parlement cantonal (sans parti)

01/2009 – 12/2012 Président de la commune de Tenna

Curriculum vitae

Nom	Jörg Streckeisen	
Adresse	Andhauserstrasse 77 8572 Andhausen	
Téléphone	071 636 11 63	
Courriel	j.m.streckeisen@bluewin.ch	
Date de naissance	5 novembre 1965	
Famille	marié avec Margrit Streckeisen-Brand 3 enfants (17/19/21 ans)	
Formation/ profession	Formation agricole jusqu'au diplôme de maître-arboriculteur Reprise de la ferme des parents en 1989	
Langues:	Allemand: Langue maternelle Français: 3 ans à l'école secondaire 1 année de séjour en Suisse romande	
Références	Markus Hausammann Président de la fédération Verband Thurgauer Landwirtschaft Conseil national 8585 Langrickenbach Tél. 071 695 27 78	

Gad Günter

3367 Thörigen

31.07.1985, marié, 3 enfants

Agriculteur & chef d'exploitation / sociopédagogue

**30 ha SAU, vaches mères, grandes cultures,
légumes, poules pondeuses et poulettes**



- 2001-2004 Formation professionnelle agricole
- 2004- 2005 École de sciences naturelles BMS à Zollikofen
- 2013 Reprise de l'exploitation agricole des parents
- **2015 Reconversion au Bourgeon**
- **2017 Démarrage dans la production d'œufs (acheteur Hosberg / vente directe par abonnements)**
- **2020 Construction d'une halle d'élevage pour 2000 poulettes**
- **2021 Membre du GS Œufs (dicastère Jeunes coqs)**
- **2024 Président du GS Œufs, membre du comité du GI Œuf Bio Suisse**